COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2015

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; M. KLING, Mme GIANSANTI, Mme DUBOIS, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme ROY-POIRAULT, M. DUCROT, Adjoints ; M. POUZIN, M. JALLAIS, Mme PETIT, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAURIN-MAUBERGER, M. VIVIER, M. OLIVIER, M. LASSALLE (Maire délégué de Rossay), M. VILLAIN, Mme FOUCHEREAU, M. PERREAU, Mme POINTIS, M. LANTIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUPUIS, M. SALMON, Mme THIBAULT, Mme GIROIRE, Mme AUMOND.

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Gilles ROUX
Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Joël DAZAS
Pouvoir de Mme Anne-Marie GIROIRE à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de Mme Martine AUMOND à Mme Laurence POINTIS

****

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Monsieur le Maire remercie M. CHALLOT pour sa présence à cette séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle les budgets primitifs vont être votés.

Monsieur le Maire présente également toutes ses félicitations à M. Thierry PERREAU qui fait partie désormais des élus du Conseil Régional, suite aux dernières élections.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Laura FOUCHEREAU est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal de la séance du 2 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION D'UNE QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose la modification de la question suivante :

- Avis sur le projet du réseau des chemins ruraux compris dans la zone d'aménagement foncier et classement de ces chemins dans la voirie communale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose l'inscription de la question supplémentaire suivante :

- Débat d'orientations budgétaires 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

VU la Commission Affaires Générales du 25 Novembre 2015 portant sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2016,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Décembre 2015 portant sur le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires 2016 et au vote des taux d'imposition 2016,

Considérant la circulaire préfectorale en date du 14 Décembre 2015 relative aux nouvelles dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

VU la modification des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

Monsieur le Maire précise que suite à la Loi NOTRe, le débat d'orientations budgétaires doit être voté.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Débat d'Orientations Budgétaires 2016.

BUDGET PRIMITIF VILLE 2016

ANNEXE 1

Le débat d'orientations budgétaires 2016 a été présenté à partir des documents suivants :

- ✓ Analyse rétrospective du Trésor Public pour la période 2012/2014,
- ✓ Analyse prospective 2016/2020.

Les taux d'imposition 2016 sont majorés de 0,5 %.

Introduction de Monsieur le Maire

Les collectivités territoriales seront confrontées à l'occasion de leur élaboration budgétaire 2016 et 2017 à des questions lourdes quant à l'évolution de leur offre de service.

Au regard du contexte, l'action publique est sous tension et nécessite une définition de:

- la stratégie financière,
- l'évolution de la fiscalité,
- la stratégie de désendettement.

La baisse des dotations de l'état et la forte réduction des marges de manœuvre en matière fiscale dessinent une rupture de tendance dans l'évolution de la dépense publique.

Les conséquences de cette situation impliquent :

- la connaissance de l'interdépendance des ressources des collectivités (dotations et fiscalité) ;
- l'inévitable analyse et orientation de la maîtrise des déficits publics.

Cette tension sur les ressources et les charges impose aux élus de redéfinir les politiques sectorielles et le niveau de la dépense publique.

L'épargne brute reculera progressivement en 2016 et 2017, en raison de l'effet ciseau à l'origine de cette dégradation des moyens d'autofinancement (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement).

L'épargne nette, qui traduit les moyens réellement disponibles pour investir une fois l'annuité de la dette remboursée, se dégradera plus fortement.

Dans le même temps, les effets sociaux de la crise alimentent une augmentation continue des besoins. Le contexte doit nous conduire à s'interroger sur ses interventions et la manière de les conduire.

A cet effet, nous avons analysé, avec le Cabinet KPMG, les capacités financières de la collectivité afin de valider la poursuite du Programme pluriannuel d'investissement.

Face aux difficultés, plusieurs directions s'offrent à la réflexion pour le maintien et l'offre de services :

- la redistribution des rôles entre collectivités, la recherche de mutualisation des services ;
- la définition d'une offre de service compatible avec les finances communales ;
- l'élaboration d'outils pour adosser les modifications de l'offre de services à une bonne connaissance de la demande sociale (analyse des besoins, évaluations ...) ;
- l'instauration de nouvelles méthodes à initier pour valoriser dans les transformations difficiles la relation de confiance entre les usagers et les professionnels.

C'est dans ce contexte et avec ces paramètres que nous avons travaillé lors des orientations budgétaires et pour la préparation du Budget Primitif 2016 qui vous est présenté ce soir.

M. LANTIER souhaite indiquer que ce budget lui pose problème car pour lui il n'y a rien dedans, si ce n'est de la gestion. Il regrette ne pas y trouver de projet fil rouge, ni de visions directrices qui pourraient donner de l'entrain à la Ville. Il précise ne pas mettre en doute la gestion du budget, qui est équilibré, mais regrette de ne pas y trouver une grande idée, quelque chose dont il aurait envie pour la Ville. Il indique qu'il s'abstiendra sur ce budget, en attendant de voir comment la municipalité va évoluer, comment elle va faire pour avancer.

M. DAZAS indique qu'il y a quand même 2 200 000 € d'investissements, ce qui est tout de même important. Il précise que la municipalité travaille sur les équipements sportifs, sujet qui date depuis de nombreuses années et qui va être réalisé l'an prochain, sur la restauration de la Tour Carrée qui va démarrer en 2016 et qui permettra de travailler ensuite sur le plan touristique.

Monsieur le Maire précise que dans ce budget 2016 n'apparaît pas l'opération avec l'EPF, mais que la municipalité va commencer à travailler sur l'aménagement du centre-ville, c'est-à-dire la redynamisation des commerces et de l'habitat. Il souhaite préciser que si toutefois cela ne fonctionnait pas, cela commencerait à coûter à la municipalité dans 5 ans.

Monsieur le Maire souligne le travail important qui a été fait par toute l'équipe.

Après examen, le Conseil Municipal, par 22 voix « pour » et 4 abstentions, adopte le Budget Primitif Ville 2016 :

- ✓ Section de Fonctionnement 9 300 000 €
- ✓ Section d'Investissement 3 219 750 €

BUDGET PRIMITIF EAU 2016

ANNEXE 2

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Eau 2016.

M. DAZAS souligne la mise en place tout au long de l'année 2016 du transfert du Service d'Eau au Syndicat Eaux de Vienne au 1er Janvier 2017.

Mme POINTIS indique qu'avec le transfert du Service d'Eau au Syndicat Eaux de Vienne, qui va construire un bâtiment dans la Zone Industrielle, c'est encore un service public qui va disparaitre du centre-ville. Elle s'interroge sur ce que la municipalité pourrait faire pour que les services publics réintègrent le centre-ville.

Elle précise qu'une Zone Industrielle a pour objectif d'accueillir des entreprises et non des services publics.

M. DAZAS indique que c'est avec plaisir que la municipalité accueille les services publics en centre-ville. Il précise que le SIVEER est effectivement un service public mais au vu de son envergure dans un proche avenir il est obligé d'aller dans la Zone Industrielle.

Monsieur le Maire informe que le Trésor Public va revenir en centre-ville dans les locaux du Centre des Impôts.

M. CHALLOT, Comptable du Trésor, précise qu'en effet le Trésor Public déménagera courant du 1er semestre 2016, rue du Palais. Les bureaux de la Trésorerie se trouveront au rez-de-chaussée et le Service des Impôts au 1er étage.

M. PERREAU souligne les 25 000 € d'investissements dans l'achat de compteurs dits « intelligents ». Il précise qu'une loi est passée sur les pollutions électro-sensibles.

Il précise qu'on introduit sans arrêt des pollutions, non visibles, mais qu'il faut penser aux personnes atteintes d'électro-sensibilité, que ce mal est aujourd'hui reconnu.

Il indique également que cette nouvelle technologie amène de la nuisance et détruit de l'emploi.

M. DAZAS indique que dans un souci d'investissements, la municipalité va gagner du fonctionnement, notamment en personnel, que c'est un moyen de diminuer le budget de fonctionnement.

Après examen, le Conseil Municipal, par 22 voix « pour » et 4 abstentions, adopte le Budget Primitif Eau 2016 :

- ✓ Section de Fonctionnement 914 600 €
- ✓ Section d'Investissement 208 600 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

ANNEXE 3

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2016.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Assainissement 2016 :

- ✓ Section de Fonctionnement 670 000 €
- ✓ Section d'Investissement 337 000 €

BUDGET PRIMITIF CINEMA CORNAY 2016

ANNEXE 4

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Cinéma Cornay 2016.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Cinéma Cornay 2016 :

- ✓ Section de Fonctionnement 165 000 €
- ✓ Section d'Investissement 10 000 €

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES

Monsieur le Maire précise que les travaux du Grenelle de l'environnement ont fixé comme objectif général une réduction des consommations énergétiques de 38 % en 2020 dans le secteur du bâtiment et de l'habitat.

Les logements à faibles besoins énergétiques, notamment les bâtiments basse consommation (BBC) ou les bâtiments dits à énergie positive, sont un des moyens dont dispose la France pour diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre comme elle s'y est engagée afin de limiter l'impact sur le changement climatique.

Cette norme BBC est obligatoire pour toutes les constructions neuves depuis 2012 et pour les bâtiments publics et tertiaires depuis 2010.

C'est pourquoi la Commune de Loudun souhaite s'inscrire dans cette logique volontariste en matière de lutte contre le changement climatique et de promotion des énergies renouvelables.

Les dispositions fiscales permettent aux collectivités locales d'exonérer, pour une durée minimale de cinq ans, les constructions de logements neufs qui présentent un niveau de performance énergétique global supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui leur revient à concurrence de 50 % ou de 100 %.

EXONERATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2009 PRESENTANT UNE PERFORMANCE ENERGETIQUE GLOBALE ELEVEE

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B bis du Code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de 50 % ou de 100 % de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée qui ne peut être inférieure à cinq ans, les logements achevés à compter du 1er Janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Il précise que, conformément au décret N° 2009-1529 du 9 Décembre 2009, les logements concernés doivent être titulaires du label « bâtiment basse consommation énergétique, BBC 2005 » mentionné au 5° de l'article 2 de l'arrêté du 3 Mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique ».

Compte tenu des efforts apportés par les propriétaires d'immeubles BBC, tant d'un point de vue financier que technique, pour réduire leur consommation d'énergie,

Vu l'article 1383-0 B bis du Code général des impôts,

VU le décret N° 2009-1529 du 9 Décembre 2009,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Emet un avis favorable sur l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, des logements achevés à compter du 1er Janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur,

⇒ Décide de fixer le taux d'exonération à 100 %,

⇒ Décide de fixer la durée de l'exonération à 5 ans,

⇒ Décide de charger Monsieur le Maire de la notification de cette décision aux services préfectoraux.

EXONERATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVES AVANT LE 1ER JANVIER 1989 AYANT FAIT L'OBJET DE DEPENSES D'EQUIPEMENT DESTINEES A ECONOMISER L'ENERGIE

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B du Code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de 50 % ou de 100 % de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de cinq ans, les logements achevés avant le 1er Janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du Code général des impôts en faveur des économies d'énergie et du développement durable et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article.

Il précise que cette exonération s'applique aux logements pour lesquels les dépenses ont été payées à compter du 1er Janvier 2007, lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement,

Compte tenu des efforts apportés par les propriétaires d'immeubles BBC, tant d'un point de vue financier que technique, pour réduire leur consommation d'énergie,

Vu l'article 1383-0 B du Code général des impôts,

Vu l'article 200 quater du Code général des impôts,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Emet un avis favorable sur l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de cinq ans, des logements achevés avant le 1er Janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie,

⇒ Décide de fixer le taux de l'exonération à 100 %,

⇒ Décide de charger Monsieur le Maire de la notification de cette décision aux services préfectoraux.

CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

VU la loi N° 75-633 du 15 Juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, qui a institué le principe d'une redevance spéciale pour ce type de déchets, modifiée par la loi N° 92-646 du 13 Juillet 1992 qui l'a rendue obligatoire à compter du 1er Janvier 1993,

VU les articles L 2224-13, L 2333-76, L 2333-77 et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales portant respectivement sur la collecte des ordures ménagères et autres déchets, qui imposent aux collectivités ayant instauré une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de créer une Redevance Spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières,

VU les délibérations de la Communauté de Communes du Pays Loudunais en date du 13 Novembre 2013 et 26 Novembre 2014, portant sur la mise en place de la Redevance spéciale pour les déchets non ménagers,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Emet un avis favorable sur la mise en place de la Convention de Redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères,

⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les actes s'y rapportant.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts actuels de l'Agence Technique Départementale,

VU la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence Technique Départementale du 9 Mars 2015,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de la Vienne du 4 Juin 2015,

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des communes membres de l'ATD 86 de se prononcer sur l'approbation de la modification statutaire proposée.

Au terme de cette procédure d'approbation, la modification des statuts sera prononcée par arrêté du Préfet.

Monsieur le Maire précise que les statuts de l'ATD datent de 1984. Ces nouveaux statuts permettront, en matière de gouvernance, la révision du rôle de fonctionnement du Conseil d'Administration, lui permettant de prendre certaines décisions hors de l'Assemblée Générale.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification des statuts de l'ATD 86.

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER (AFAFAF) : NOMINATION DES MEMBRES

VU l'ordonnance N° 2004-632 du 1er Juillet 2004 modifiée relative aux associations syndicales de propriétaires,

VU le décret N° 2006-504 du 3 Mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée,

VU les dispositions du titre II du Livre 1er du Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 212-15, L 121-17, L 121-24, L 123-9, L 123-4, L 123-22, L 123-25, L 131-1 à L 133-7, article R 121-29, R 123-16, R 123-32 à R 123-39, R 131-1, R 133-1 à R 133-15, dans la rédaction résultant de la loi N° 2005-157 du 22 Février 2005 relative au développement des territoires ruraux et de ses décrets d'application,

VU la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée pour l'exécution de travaux publics et notamment son article 1er,

VU l'arrêté du Président du Conseil Général de la Vienne N° 2008/DAEE-SEAR/05 du 5 Août 2008, ordonnant la procédure d'aménagement foncier sur le territoire de la Commune de Loudun avec extension sur les communes de Mouterre-Silly, Messemé, Chalais, Sammarçolles, Basses, Bournand et Les Trois Moutiers,

VU l'arrêté préfectoral N° 2013/DDT/MAT/26 du 27.11.2013 prononçant la dissolution de l'Association Foncière de Loudun,

VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Vienne N° 2015-A-DGAD-DEA-028 du 28 Juillet 2015, modifiant le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de la Commune de Loudun avec extension sur les communes de Mouterre-Silly, Messemé, Chalais, Sammarçolles, Basses, Bournand et Les Trois Moutiers,

VU l'arrêté N° 2015-DDT-SUA-1164 en date du 21.10.2015 portant création de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Loudun,

Considérant qu'une association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier est instituée entre les propriétaires des terrains inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier de Loudun. La liste des terrains compris dans le périmètre de l'association foncière résulte du dernier arrêté de modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier du Président du Conseil Départemental,

Précise que l'association aura son siège social en Mairie de Loudun,

Indique que le nombre de propriétaires, membres du bureau de l'association foncière au titre du b) de l'article R 133-3 du Code rural et de la pêche maritime, est fixé à 16.

Le bureau comprend :

⇒ Le Maire de Loudun ou son représentant,

⇒ Le Maire de Mouterre-Silly ou son représentant,

⇒ Le Maire de Messemé ou son représentant,

⇒ Le Maire de Chalais ou son représentant,

⇒ Le Maire de Sammarçolles ou son représentant,

⇒ Le Maire de Basses ou son représentant,

⇒ Le Maire de Bournand ou son représentant,

⇒ Le Maire des Trois-Moutiers ou son représentant,

⇒ 8 propriétaires désignés pour six ans par les Conseils Municipaux (3 par la Commune de Loudun, 2 par la Commune de Mouterre-Silly, 1 par la Commune de Messemé, 1 par la Commune de Chalais et 1 par la Commune de Sammarçolles),

⇒ 8 propriétaires désignés pour six ans par la Chambre d'Agriculture,

⇒ Un Conseiller départemental désigné par l'Assemblée départementale ou la Commission permanente,

Précise que les fonctions de comptable de l'Association foncière sont assurées par le Comptable du Trésor de Loudun,

Indique que M. THAUDIERE Joël a présenté une liste de 6 candidats propriétaires afin de siéger au bureau de l'AFAFAF :

- ✓ M. Régis RICHARD
- ✓ M. Philippe VILLAIN
- ✓ M. Alain GUILBAULT *(en raison de sa désignation comme représentant titulaire de la Chambre d'Agriculture, M. GUILBAULT ne peut être désigné comme représentant de la Commune)*
- ✓ M. François CRITON
- ✓ M. Joël THAUDIERE
- ✓ M. Jacques VIVIER
- ✓ M. Jean-Pierre GIROIRE

Le Conseil Municipal doit désigner 3 propriétaires.

Il est demandé au Conseil Municipal :

⇒ De désigner les 3 propriétaires,

⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Monsieur le Maire propose de désigner les candidats suivants :

⇒ M. Philippe VILLAIN

⇒ M. Jacques VIVIER

⇒ M. Jean-Pierre GIROIRE

Monsieur le Maire propose de procéder aux opérations de vote à bulletin secret et de désigner les deux assesseurs suivants :

⇒ Mme Laura FOUCHEREAU

⇒ M. Guillaume VILLAIN

Chaque Conseiller Municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote à bulletin secret a donné les résultats ci-après :

⇒ M. Philippe VILLAIN : 25 voix

⇒ M. Jacques VIVIER : 24 voix

⇒ M. Jean-Pierre GIROIRE : 25 voix

⇒ M. Régis RICHARD : 1 voix

⇒ Bulletins nuls : 1

Sont donc désignés pour siéger au sein du Bureau de l'AFAFAF les propriétaires suivants :

⇒ M. Philippe VILLAIN

⇒ M. Jacques VIVIER

⇒ M. Jean-Pierre GIROIRE

AVIS SUR LE PROJET DU RESEAU DES CHEMINS RURAUX COMPRIS DANS LA ZONE D'AMENAGEMENT FONCIER ET CLASSEMENT DE CES CHEMINS DANS LA VOIRIE COMMUNALE

ANNEXE 5

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il a été saisi, par le Conseil Départemental de la Vienne, maître d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier, du projet d'un nouveau réseau des chemins établi par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Loudun et concernant les opérations d'aménagement foncier en cours d'exécution dans la commune avec extension sur les communes limitrophes de Basses, Messemé, Mouterre-Silly, Sammarçolles, Chalais, Les Trois Moutiers, Bournand.

Conformément aux dispositions de l'article L 121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime et des instructions en vigueur, la Commission Communale d'Aménagement Foncier doit soumettre son projet de chemins à l'approbation des Conseils Municipaux concernés par des modifications de leur réseau de voirie rurale.

En outre, le Conseil Municipal doit désigner, parmi ces chemins ceux qui devront être incorporés au Domaine Communal comme chemins ruraux.

Après avoir pris connaissance du plan comportant le tracé des chemins ruraux actuels maintenus dans leurs assiettes et des modifications, élargissements, redressements et suppressions prévus pour certains autres, ainsi que ceux créés,

Il est précisé que la Commune souhaite que de nouveaux chemins soient rajoutés, à savoir :

PLAN LOUDUN – Partie Nord :

Demande de création d'un chemin en bordure de la rocade, sis « Les Terres Noires », en bout des parcelles 150 et 192, pour jonction avec l'avenue d'Anjou.

Demande d'élargissement de la voie communale N° 9 au carrefour, en bout de la parcelle ZS 133.

PLAN LOUDUN – Partie Sud :

Demande de création d'un chemin en herbe (L : 6 m) au lieudit « Les Hirondelles » Section YD au niveau des parcelles 31 ou 32 ou 33, afin de relier les 2 chemins existants bordant cette section.

Conservation d'une partie du chemin N° 23 situé entre les parcelles 89 et 145, sis au lieudit « La Roche Plumeau » afin de desservir la propriété cadastrée ZD 91.

Suite à une demande de précisions de M. PERREAU, M. VIVIER indique que la Commission communale d'aménagement foncier de Loudun a fait un état des lieux et que beaucoup de chemins ruraux étaient déjà supprimés. Il précise qu'avec l'aide d'associations, notamment de marcheurs, les chemins vont être remis en herbe et devenir praticables.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet du nouveau réseau des chemins ruraux prévus pour desservir d'une façon rationnelle toutes les parcelles après aménagement.

- ✓ Etat des chemins de la voirie rurale à supprimer (joint),
- ✓ Etat des chemins de la voirie rurale à créer (joint),
- ✓ Chemins à rajouter aux créations.

CESSION D'UN TERRAIN AU SYNDICAT EAUX DE VIENNE - Siveer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Octobre 2009 fixant le prix de vente du m² des terrains dans la Zone Industrielle,

VU la demande du Syndicat Eaux de Vienne - Siveer, souhaitant faire l'acquisition d'un terrain sis rue des Aubuies Zone Industrielle Nord,

VU le procès-verbal de délimitation réalisé par un géomètre-expert en date du 16 Mars 2015,

VU l'avis des Domaines en date du 24 Novembre 2014,

VU l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement » du 16.11.2015,

VU l'avis de la Commission « Economie » du 23.11.2015,

Considérant que pour les besoins de son activité, le Syndicat Eaux de Vienne – Siveer souhaite faire l'acquisition des terrains cadastrés ZL 594 et ZL 597 (ex ZL 587p et 593p) d'une superficie globale de 5 175 m² afin d'y implanter son dépôt et ses bureaux,

Il est proposé de céder ces terrains au prix de 5 € HT le m² soit 25 875 € HT.

Afin de procéder à la division de terrain, la commune devra déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable).

Les frais d'actes notariés seraient à la charge du Syndicat Eaux de Vienne – Siveer.

M. LANTIER précise qu'une Zone Industrielle a vocation à accueillir des industries, et non pas du secteur tertiaire. Il indique qu'il s'oppose à cette cession, à moins que le Syndicat Eaux de Vienne transmette un courrier indiquant qu'il ne changera pas l'implantation des bureaux de l'accueil du public.

M. DAZAS indique que dans la construction du bâtiment prévu, il y a bien des bureaux pour l'accueil du public. Il précise que la municipalité pourrait refuser cette cession, mais que dans ce cas le Syndicat Eaux de Vienne ira s'implanter ailleurs, et que cela serait une très grosse erreur.

M. LANTIER pense qu'il est inadmissible que les personnes ayant besoin de renseignements sur leurs factures ou leurs consommations soient obligées d'aller dans la Zone Industrielle.
Il indique que ce n'est pas la construction du bâtiment en Zone Industrielle qui lui pose problème, mais que l'accueil du public n'est plus lieu boulevard du 8 Mai.

M. DAZAS précise que le Syndicat ne peut décemment pas construire son bâtiment Zone Industrielle et garder ses bureaux Boulevard du 8 Mai.
Il indique qu'il discutera avec le Président.

M. LANTIER indique que si une discussion est possible avec le Président du Syndicat Eaux de Vienne, il ne s'opposera pas à cette cession.

Après examen, le Conseil Municipal, par 22 voix « pour » et 4 abstentions :
- ✓ approuve cette cession,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de déclaration préalable relative à la division de terrain,
- ✓ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document se rapportant à cette opération.

RENONCIATION A L'EMPLACEMENT RESERVE N° 25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment en ses articles,

Vu le PLU approuvé le 22/06/2011 et révisé le 23/06/2013,

Vu la demande adressée par Mr RENAULT Claude le 10 novembre 2015,

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme, Travaux, Environnement » du 16.11.2015,

Considérant que Mr et Mme RENAULT Claude sont propriétaires des parcelles cadastrées AK 57 et 58 sis Ruelle des Marronniers,

Considérant que ces parcelles et les parcelles cadastrées AK 50, 49, 209, 211, 212, 64 et 65 sont grevées d'un emplacement réservé n° 25 (de type élargissement de voirie au profit de la commune),

Considérant que la parcelle cadastrée AK 47, propriété communale sis Ruelle des marronniers, est aussi grevée d'un emplacement réservé n°25 (de type élargissement de voirie au profit de la commune),

Précise que Mr RENAULT Claude sollicite la position de la commune par rapport à cet emplacement réservé conformément au droit de délaissement,

Considérant que la commune ne souhaite pas procéder à l'élargissement de la voirie du côté des propriétés cadastrées AK 50, 49, 209, 212, 64, 65, 57 et 58,

Il est proposé de renoncer à l'emplacement réservé n° ER 25 qui grève les parcelles AK 50, 49, 209, 212, 64, 65, 57 et 58 et ainsi que la commune renonce à tout droit d'acquisition (par préemption) et ou d'expropriation ; l'emplacement réservé ER 25 restant maintenu sur la propriété communale AK 47.

Cette décision sera intégrée par la suite dans le futur PLU en cours d'élaboration.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ émet un avis favorable sur la proposition de renonciation à l'emplacement réservé n° 25 sur les parcelles cadastrées AK 50, 49, 209, 212, 64, 65, 57 et 58.

⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS : PISTE D'ATHLETISME

Il est proposé une opération de restructuration des équipements sportifs et plus précisément de la piste d'athlétisme.

Cet équipement a fait l'objet d'une étude de faisabilité afin d'intégrer les préconisations des différents usagers et de l'encadrant technique de la fédération d'athlétisme.

Ce projet se décomposerait en 2 phases :

Phase 1 : Piste athlétisme

Piste + aires de saut (longueurs, triple saut)	714 817.20 € TTC
Remarques FFA (ligne de 100m opposé + aire de saut+ chrono)	81 777.60 € TTC
Honoraires BE (Plans et DCE, autorisations diverses dont subvention)	50 000.00 € TTC
Honoraires Bureau de contrôle	7 000.00 € TTC
TOTAL Phase 1	**853 594.80 € TTC**

Phase 2 : Aire de Lancers

Aire de lancers	146 138.40 € TTC
Honoraires BE	10 000.00 € TTC
Honoraires Bureau de contrôle	5 000.00 € TTC
TOTAL Phase 2	**161 138.40 € TTC**

TOTAL ESTIME PHASE 1 ET 2 **1 014 733.20 € TTC**

Le financement pourrait être le suivant :

Phase 1 et 2 : 845 611€ HT – 1 014 733.20€ TTC

✓ Conseil Régional (CRDD)	150 000 €
✓ Conseil Départemental (Contrat de développement)	100 000 €
✓ DETR 2016	150 000 €
✓ FCTVA	157 101 €
✓ Ville de Loudun	457 632 €

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,

⇒ autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des organismes financeurs,

⇒ autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme,

⇒ autorise Monsieur le Maire à lancer les marchés par procédure adaptée,

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés, convention de maitrise œuvre et tout autre document relatif à ce projet.

RESTAURATION DE LA TOUR CARREE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans la continuité de la délibération du 17 Décembre 2014 et suite à la réception de l'autorisation de travaux accordée sous réserve le 6 Novembre 2015, il est proposé de procéder aux travaux de la 1ère tranche (tranche A).

Les travaux se décomposent en 4 tranches :

- ✓ Tranche A : Restauration intérieure / Aménagement escalier intérieur (partie basse).
- ✓ Tranche B : Restauration façade Nord / Aménagement escalier intérieur (partie haute) et verrière.
- ✓ Tranche C : Restauration façade Est / Mise en œuvre de l'escalier extérieur.
- ✓ Tranche D : Restauration des façades Ouest et Sud.

L'opération est estimée à 2 493 632.82 € TTC soit 2 078 027.35 € HT :

Tranche	Travaux + Honoraires + Divers imprévus *(1)* HT	TOTAL TTC
A – 2016	482 052.68	578 463.22
B – 2017	531 155.18	637 386.22
C – 2018	409 030.77	490 836.92
D – 2019	655 788.72	786 946.46
TOTAL	**2 078 027.35**	**2 493 632.82**

(1) Divers et imprévus : Mission SPS / CT / Diagnostic plomb et amiante (uniquement 1ère tranche) + révision de prix.

et pourrait être financée comme suit :

DRAC 40 % du HT	Conseil Départemental 21.17 % du HT	Conseil Régional 15 % du HT plafonnée à 50 000 €	Part Ville HT
192 821.07	110 000.00	50 000.00	129 231.61
212 462.07	110 000.00	50 000.00	158 693.11
163 612.31	110 000.00	50 000.00	85 418.46
262 315.49	110 000.00	50 000.00	233 473.23
831 210.94	**440 000.00**	**200 000.00**	**606 816.41**

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ approuve le programme de travaux de la Tranche A pour un montant de 482 052.68 € HT (soit 578 463.22 € TTC),

⇒ décide de solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC) soit 192 821.07 € et des autres co-financeurs ;

⇒ indique que le budget prévisionnel de l'opération serait le suivant :

- ✓ Etat (40 %) 192 821.07 €
- ✓ Département (Contrat de développement) 110 000.00 €
- ✓ Région (CRDD) 50 000.00 €
- ✓ Ville de Loudun 134 045.82 €

⇒ indique que le calendrier prévisionnel des travaux serait le suivant :

- ✓ Démarrage : 4ème trimestre 2016

⇒ atteste que la commune récupère la TVA ;

⇒ indique que le N° SIRET est le 218 601 375 000 15 ;

⇒ indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet ;

⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEPÔT DE L'APPEL A PROJETS FISAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 Juin 2010, portant sur la mise en place d'une opération FISAC de redynamisation du commerce de Loudun ;

Considérant que la Tranche 1 et 2 de l'opération FISAC de redynamisation du commerce de Loudun sont aujourd'hui achevées ;

Vu l'article L.750-1-1 du code de commerce et décret n°2015-542 du 15 mai 2015 pris pour l'application de l'article L.750-1-1 du code de commerce définissant les nouvelles modalités d'intervention du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) sous forme d'appel à projet ;

Vu l'avis de la Commission « Economie » du 23 novembre 2015 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet portant sur une opération collective portée par la Ville de Loudun (+3000 habitants).

Cette opération s'inscrit dans le cadre des opérations urbaines ayant pour principal objectif de renforcer l'attractivité du cœur de ville, d'améliorer la qualité de vie et des espaces publics, de développer et de maintenir, de façon cohérente, une activité commerciale en centre-ville.

Les opérations de cet appel à projet seraient les suivantes :

Deux actions d'investissement financées par la Ville et par le FISAC

1. Acquisitions foncières par l'EPF afin de réhabiliter des commerces.
2. Signalétique du cœur de ville, éligible au FISAC

ITEM : Améliorer le cadre dans lequel s'exercent les activités de proximité

INVESTISSEMENT	Besoin de financement HT	FISAC 20%	VILLE (Via l'EPF)	FAE
Acquisitions foncières	**703 000 €**	140 000 €	563 000 €	0 €
Signalétique	150 000€	30 000€	120 000€	0 €
TOTAL	**853 000€**	**170 000€**	**683 000€**	**0 €**

SOIT UNE ESTIMATION TOTALE DES ACTIONS D'INVESTISSEMENT DE 853 000.00 €

Deux actions de fonctionnement financées par la Ville, la FAE et par le FISAC

ITEM : Favoriser la structuration des associations de commerçants

1. Communication numérique
2. Communication externe

Fonctionnement	Besoin de financement HT	FISAC 30%	Ville	FAE 30 %
Communication numérique	10 300 €	3 090 €	4 120 €	3 090 €
Communication externe	25 000 €	7 500 €	10 000 €	7 500 €

Une action de fonctionnement financée par la Ville et par le FISAC

ITEM : Coordonner l'ensemble des acteurs du commerce et mettre en place un pilotage des programmes financés

1. Poste de manager de centre-ville à temps plein

Fonctionnement	Besoin de financement HT	FISAC	Ville	FAE 30 %
Manager à temps plein	55 000 €	16 500 €	22 000 €	16 500 €

Une action de fonctionnement financée par la Ville, la FAE et par le FISAC

ITEM : Développer une offre de service innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs

1. Opérations Marketing

Fonctionnement	Besoin de financement HT	FISAC 30%	Ville	FAE 30 %	Commerçants
Opérations Marketing	16 100€	4800 €	0 €	5200€	6100€

SOIT UNE ESTIMATION TOTALE DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT DE 106 460 €

M. PERREAU souhaite connaître à quel moment aura lieu le recrutement du manager et qui portera le contrat, quel sera l'employeur. Egalement, il demande à ce que la Commission puisse travailler sur la fiche de poste de ce manager.

M. DAZAS indique que le recrutement se fera courant 2016 et que l'employeur sera la Vile de Loudun.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⟹ émet un avis favorable sur le principe de dépôt de l'appel à projets FISAC à la DIRECCTE,

⟹ autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre des fonds FISAC pour l'appel à projets de la Ville de Loudun,

⟹ autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre les différents partenaires de l'opération.

MEDIATHEQUE : PROGRAMME D'ANIMATIONS 2016

La médiathèque de Loudun a constitué un programme d'animations pour l'année 2016. Afin de financer ce programme, la ville de Loudun dépose pour la médiathèque un dossier auprès de plusieurs structures :

- La Communauté de Communes du Pays Loudunais : 2 000 € pour la programmation 2016
- Le Conseil Départemental : 1 200 € pour la fête du livre jeunesse 2016,
- Le Conseil Régional : 2 000 € pour la fête du livre jeunesse 2016,
- La DRAC : 1 200 € pour la fête du livre jeunesse 2016.

Le plan de financement pourrait être le suivant pour 2016 :

DEPENSES		RECETTES	
Ciné Bulles		**C. Régional**	2 000,00 €
Achat de 5 séries des 7 BD et lice	500,00 €	**C. Départemental**	1 200,00 €
Rencontre avec le lauréat	249,00 €	**DRAC**	1 200,00 €
Communication	150,00 €	**CCPL**	2 000,00 €
Intervenant cinéma	500,00 €	**Commune**	7 169,00 €
Atelier BD ou court métrage	500,00 €		
Sous Total	**1 899,00 €**		
Ateliers d'écriture			
4 ateliers d'écriture	550,00 €		
Sous Total	**550,00 €**		
Fête du livre jeunesse			
Animation de six auteurs (21 interventions)	2 891,00 €		
Atelier d'Annette Tamarkin	249,00 €		
Hébergement	908,00 €		
Restauration	403,00 €		
Transport	910,00 €		
Exposition (location 2 semaines)	450,00 €		
Exposition (transport)	100,00 €		
Spectacle	869,00 €		
Achat de livres pour les écoles	600,00 €		
Communication	1 200,00 €		
Réception pour les auteurs et les partenaires	450,00 €		
Sous Total	**9 030,00 €**		
Renaudot des lycéens			
Achat 9 séries des 7 livres	1 200,00 €		
Prestation du journaliste littéraire	470,00 €		
Diner du lauréat Renaudot et du journaliste	40,00 €		
Communication	80,00 €		
Sous Total	**1 790,00 €**		
Fournitures pour Les Gloutons	**300,00 €**		
Total	**13 569,00 €**		**13 569,00 €**

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs.

ETUDE ENFANCE-JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE LOUDUNAIS : PARTICIPATION FINANCIERE

Considérant que dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse, les partenaires ont souhaité une nouvelle étude enfance-jeunesse sur le territoire Loudunais, via le Dispositif Local d'Accompagnement,

Considérant que l'objectif de cette étude est de permettre de proposer des pistes d'actions répondant aux besoins de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,

Considérant que le cabinet retenu par la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour mener à bien cette étude est « Les Ateliers du Développement » basé à Poitiers (86) moyennant un coût de 13 350 € HT soit 16 020 € TTC,

La Communauté de Communes du Pays Loudunais sollicite une participation financière de la Ville de Loudun, à hauteur de 1 335 €.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etude	16 020 €	IPCA (50 % du TTC)	8 010 €
		CAF (30 % du HT)	4 005 €
		Ville de Loudun	1 335 €
		CCPL	2 670 €
TOTAL TTC	**16 020 €**	**TOTAL TTC**	**16 020 €**

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette participation financière et autorise le versement de 1 335 € à la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de Musique de Loudun est ancrée dans un double projet : culturel et pédagogique. Onze instruments différents sont enseignés en plus des cours collectifs et de la formation générale (FMG).

L'école de Musique compte 140 élèves inscrits dont la moitié est domiciliée hors de la commune de Loudun.

Le fonctionnement de l'école est basé sur le calendrier scolaire (de septembre à juin).

L'établissement constitue la principale source de développement de la pratique musicale dans le Loudunais. Elle assure l'éveil musical, un premier, un second cycle, un 3ème cycle et un cursus adulte.

Aussi, dans le cadre du Schéma départemental d'enseignement artistique, il est proposé de faire une demande de 5 000 € auprès du Conseil Départemental, et de 2 000 € auprès de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

DEMANDE DE CLASSEMENT « ART ET ESSAI » POUR LE CINEMA CORNAY AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le classement « Art et essai » a pour objectif de soutenir les salles de cinéma qui diffusent une proportion conséquente de films recommandés « Art et essai » et qui soutiennent ces films par une politique de médiation adaptée.

Le classement « Art et essai » repose sur une proportion de séances réalisées avec des films recommandés « Art et Essai » en VO ou VF par rapport au total des séances offertes.

Par ailleurs, trois labels peuvent être attribués selon les spécificités des établissements : labels « Recherches et Découvertes », « Jeune public » ou bien « Patrimoine et Répertoire ».

Le classement « Art et Essai » et l'attribution des Labels sont effectués par le Président du CNC, après avis de la Commission du Cinéma d'Art et Essai de la DRAC.

Le montant des subventions est fixé en fonction de différents indices (nombre de films proposés, politique d'animation, environnement sociologique et cinématographique, état de l'établissement).

La subvention attendue serait comprise entre 4 000 € et 7 000 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⟹ Emet un avis favorable sur cette demande de classement « Art et Essai »,

⟹ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions.

CHEQUIER REGIONAL « JEUNES INDIVIDUELS » : TICKET CULTURE ECOLE DE MUSIQUE

Dans le cadre d'une démarche volontaire d'accès pour tous à la Culture, la Région propose un chéquier régional « jeunes individuels », dans lequel se trouve un « Ticket Culture » afin de favoriser l'accès à la Culture pour les jeunes lycéens dans les disciplines enseignées suivantes :

- Théâtre,
- Musique,
- Danse,
- Arts Plastiques,
- Cirque, etc...

L'Ecole Municipale de Musique s'inscrivant dans les formations dispensées par les Etablissements d'Enseignement Artistique, il convient de présenter un dossier auprès de la Région Poitou-Charentes, afin que l'Ecole de Musique soit reconnue comme Etablissement agréé, permettant ainsi aux parents de lycéens de bénéficier d'une réduction sur leur participation financière pour l'école de musique.

Il n'y a pas de coût pour la Ville et ce n'est pas non plus un manque à gagner pour la Ville, puisque c'est une prise en charge par la Région des « frais d'inscriptions » payés par les parents. Une partie des frais d'inscription du lycéen est prise en charge par la Région à hauteur de 25 € (montant du ticket Culture adressé aux familles de lycéens).

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à faire la demande auprès de la Région.

CHANTIER JEUNES 2015 : CONVENTION AVEC HABITAT DE LA VIENNE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juin 2015 se rapportant au Chantier Jeunes été 2015,

Le Chantier jeunes 2015 initialement prévu du 6 au 10 Juillet 2015 dans le Quartier du Grillemont et dans le centre-ville s'est finalement déroulé du 7 au 9 Juillet 2015.

Les travaux ont donc représenté une intervention de 90 H (au lieu de 150 H) et la rémunération de l'encadrant du projet et du financement de la partie loisirs ramenée à 1 315.14 € (au lieu de 1 631.90 €).

Il convient donc de signer une nouvelle convention avec Habitat de la Vienne tenant compte de ces modifications.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention à intervenir.

REPRISE DES PROVISIONS BÂTIMENT GENDARMERIE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Mai 2015,

Il est proposé de reprendre une partie de la provision de 100 000 € pour la réalisation des travaux pour la rénovation et l'agrandissement des bureaux de la Gendarmerie estimés à 50 000 €.

Cette somme inscrite au budget primitif 2016 sera comptabilisée comme suit :

Section Fonctionnement – Recettes
Chapitre 78 – Article 7815

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE

La Ville de Loudun a reçu :

De AVIVA :
Un chèque d'un montant de 205.58 € en règlement du sinistre 2 plots endommagés.

D'un particulier :
Un chèque d'un montant de 290.64 € en règlement du sinistre barrière Bd Loche et Matras (Services des eaux).

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement de ces chèques comme suit :

⇒ Chèque AVIVA au budget Ville (article 7478),

⇒ Chèque particulier au budget Eau (article 747).

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Ecritures d'ordre - Travaux Régie		
023 - Virement vers Section Investissement	+ 19 100,28	
042 - 722 Travaux Régie		+ 19 100,28

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Ecritures d'ordre - Travaux Régie				
Chapitre 040 - 2121 - Plantations	+	19 100,28		
021 - Virement de la Section Fonctionnement			+	19 100,28
Opération 2090 - Batiments divers				
2138 - Autres Constructions	-	10 000,00		
Opération 32210 - Musée Renaudot				
21318 - Autres Batiments	+	10 000,00		

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette décision modificative budgétaire et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'article 21 de la loi 90-1067 du 28 Novembre 1990 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes,

La présente délibération a pour objet d'appliquer les nouvelles règles en matière de logement de fonction. En effet, le décret N° 2012-752 du 9 Mai 2012 réforme le régime des concessions de logement.

Le décret est applicable dès à présent pour les situations nouvelles et pour les situations existantes avant cette date avec obligation de mise en conformité au plus tard le 1er Septembre 2015. L'article 21 de la loi N° 90-1067 du 28 Novembre 1990 prévoit que le conseil municipal a compétence pour lister les emplois susceptibles de bénéficier d'un logement de fonction. L'autorité territoriale prend ensuite les arrêtés nominatifs attribuant, le cas échéant, un logement de fonction, selon les nouvelles règles, soit au titre de concession de logement pour nécessité absolue de service, soit au titre d'une convention d'occupation à titre précaire, avec astreinte.

Il y a nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. Dans ce cas, la prestation du logement nu est attribuée à titre gratuit.

Il y a convention d'occupation à titre précaire lorsque l'agent est tenu d'accomplir un service d'astreinte et qu'il ne remplit pas les conditions d'une concession d'un logement par nécessité absolue de service. Dans ce cas, une redevance est obligatoirement mise à la charge du bénéficiaire de la convention. Le décret fixe un plancher d'au moins égal à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés. La redevance est due à compter du premier jour de l'occupation des locaux.

Enfin, les charges afférentes au logement (eau, gaz, électricité, chauffage) sont obligatoirement à la charge de l'agent, quel que soit le type d'attribution. Celui-ci supporte l'ensemble des charges et des réparations locatives.

Les contributions, les prélèvements et les impositions liés au logement de fonction sont applicables au titre de l'avantage en nature. Un logement de fonction constitue un avantage en nature lorsqu'il permet à l'agent de faire l'économie de fais qu'il aurait normalement dû supporter. Ainsi, un logement accordé à titre gratuit ou dont la redevance versée est inférieure à la valeur locative constitue un avantage en nature.

L'employeur évalue la valeur de l'avantage en nature selon deux modes :

- ✓ Soit une valeur forfaitaire selon un barème de huit tranches,
- ✓ Soit un montant calculé d'après la valeur locative servant à l'établissement de la taxe d'habitation.

Une fois que la valeur de l'avantage en nature est calculée, elle constitue l'assiette de différentes cotisations et de prélèvements obligatoires : le logement de fonction, lorsqu'il constitue un avantage en nature, est soumis à différentes cotisations et contributions ainsi qu'à l'imposition sur le revenu. Ces prélèvements ne sont effectués que sur la différence entre la valeur locative (ou le montant forfaitaire) et la redevance payée par l'agent.

L'arrêté du 22 Janvier 2013 pris en application du décret du 9 Mai 2012 et de l'article R 2124-72 du code général de la propriété des personnes publiques précise le nombre de pièces auquel peut prétendre le bénéficiaire de la concession selon sa situation familiale. Ces règles sont applicables tant à la concession par nécessité absolue qu'à la convention d'occupation précaire avec astreinte. Toutefois, lorsque la consistance et la localisation des biens disponibles ne permettent pas de respecter ces règles, le texte prévoit des dérogations. Un logement plus grand peut alors être attribué, selon les modalités financières suivantes :

- ✓ Cas du logement attribué par nécessité absolue : la gratuité du logement nu reste valable, quel que soit le nombre de pièces du logement et le nombre de personnes occupantes,
- ✓ Cas du logement attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte. La redevance à la charge du bénéficiaire est calculée en retenant le nombre de pièces auquel a droit l'agent.

Enfin, aux termes de l'article R 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques, l'arrêté fixe la surface maximale du logement à 80 m² par bénéficiaire ; puis elle est augmentée de 20 m² par personne à charge du bénéficiaire. Pour la définition des « personnes à charge », l'arrêté renvoie au sens donné par les articles 196, 196 A bis et 196 B du code général des impôts (CGI).

Dans les deux cas, les concessions sont accordées à titre précaire et révocable. Leur durée est strictement limitée dans le temps et est liée à l'exercice effectif des fonctions nécessitant la concession. La fin de la concession peut être liée d'une part à une volonté de l'organe délibérant et d'autre part à un changement de situation de l'agent.

L'organe délibérant peut, à tout moment, décider de modifier la liste des emplois ouvrant droit à une concession de logement ou en modifier le régime. Il a toute liberté pour retirer un emploi de la liste des emplois y ouvrant droit. L'organe délibérant peut modifier l'utilisation du bien ou l'aliéner. La concession prend alors fin.

Lors d'un changement de situation, l'agent peut être amené à quitter son logement s'il ne remplit plus les conditions. Tel est le cas lorsqu'il quitte son emploi (mise à la retraite, révocation, détachement ...) ou lorsqu'il change d'emploi.

Concernant les agents occupant un emploi fonctionnel et les collaborateurs de cabinet, la loi du 28 Novembre 1990 demeure applicable. Elle prévoit explicitement la possibilité d'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service.

La délibération ci-après prévoit la mise à jour de la liste des emplois pour lesquels un logement peut être attribué.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction comme suit :

⇒ **Concession de logements pour nécessité absolue de service, pour des raisons de grande disponibilité et de sécurité des bâtiments :**

- ✓ 1 agent assurant la surveillance et le gardiennage du cimetière,
- ✓ 1 agent assurant la surveillance et le gardiennage du stade municipal,
- ✓ 1 agent assurant la surveillance et le gardiennage de l'hôtel de ville,
- ✓ 1 agent assurant la surveillance et le gardiennage de l'espace culturel René Monory

Aucun versement de dépôt de garantie ne sera exigé.

⇒ **Convention d'occupation précaire avec astreinte**
(sans objet)

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CNP

Afin de couvrir son risque « accident du travail » pour les agents affiliés à la CNRACL, la Commune de Loudun avait souscrit un contrat d'assurance auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance pour une durée d'un an, avec une échéance au 31 Décembre 2015.

Il est proposé de renouveler cette assurance auprès de ce même organisme, dont la cotisation est fixée à 1.12 % de la masse salariale des agents titulaires, pour une durée d'un an (montant prévisionnel pour 2016 : 19 000 €).

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur les conditions générales et particulières du contrat CNP, version 2016, pour les agents affiliés à la CNRACL,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

DECISIONS	
24.11.2015	Avenant N° 2 au marché 14/15 passé avec l'Entreprise INITIAL – Location et entretien des vêtements professionnels.
24.11.2015	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Marché avec l'Entreprise ENGIE.

24.11.2015	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Marché avec l'Entreprise GRDF.
3.12.2015	Convention d'honoraires avec M. BRIEUX Jean-Yves pour l'établissement du dossier d'autorisation d'urbanisme et de consultation des entreprises relatif aux travaux de construction d'un local destiné à une association et au rangement du matériel communal.
ARRETES	
24.11.2015	Réglementation de la circulation routière suite à l'aménagement d'un plateau Commune de Rossay.
24.11.2015	Réglementation du stationnement rue du Colombier l'Abbé à Loudun.
24.11.2015	Réglementation de la circulation routière – Aménagement du carrefour boulevard du 8 Mai et des pistes cyclables boulevard du 8 Mai et avenue du Grillemont à Loudun.
24.11.2015	Réglementation de la circulation routière – Aménagement rue Croix Moquet, route de Richelieu, avenue de Touraine à Loudun.
24.11.2015	Autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 2ème catégorie le 11 Décembre 2015 à l'Ecole maternelle Les Lutins – Marché de Noël.
24.11.2015	Arrêté portant fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage du Mardi 24 Novembre 2015 au Lundi 30 Novembre 2015 à 9 H.
3.12.2015	Réglementation de la circulation routière rue du Grand Champ à Loudun.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de la Porte du Martray aura lieu le Vendredi 18 Décembre 2015 et qu'un projet de brocante le 5ème dimanche de chaque mois est en cours d'étude.

La séance est levée à 21 H 50.

- Annexe 1 -

VILLE DE
LOUDUN

BUDGET PRIMITIF 2016

VILLE DE LOUDUN

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement 2016 s'élève à 9 300 000 €

Les principales dépenses sont :

- Les frais de personnels (chapitre 012) 4 308 110 €
- Les intérêts d'emprunts 190 000 €
- Autofinancement remboursement du Capital 200 000 €
- Les subventions et participation financières aux différentes associations 212 000 €
- Les amortissements 900 000 €

Les principales recettes sont :

- La dotation globale de fonctionnement 1 431 639 € (contre 1 603 324 € en 2014)
- La fiscalité attendue 5 145 730 € (contre 5 013 079 € en 2014)

(fiscalité ménage, compensation relais, allocations compensatrices)

A/ Les recettes de fonctionnement

1/ Les dotations

Le montant prévisionnel de la Dotation Globale de Fonctionnement a été inscrit à hauteur de 1 431 639 € :

- soit une diminution de ...- 171 685 € par rapport à 2015

2/ La fiscalité

Le montant de la fiscalité attendue a été inscrit à hauteur de 3 773 195 € à partir :

- d'une évolution des bases d'imposition de 1 %,
- d'une évolution des taux de fiscalité de 0.5 %,
- soit une évolution de 1.5 % par rapport à 2015.

Les taux d'imposition votés en 2016 sont les suivants :

- Taxe d'habitation 24.80 %
- Foncier bâti 19.61 %
- Foncier non bâti 46.10 %
- CFE 22.32 %

3/ Les autres recettes

Les aides CAF attribuées sur les actions 2016 sont inscrites à hauteur de 250 000 €.

B/ Les dépenses de fonctionnement

1/ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont inscrites à hauteur de 2 598 500 €.

2/ Les frais de personnel

Les frais de personnel sont inscrits à hauteur de 4 308 110 € et constituent la principale dépense du budget et comprend les salaires des budgets annexes

3/ Les charges financières 2015

Les charges financières 2015 seront réparties comme suit :

Années	Annuités prévisionnelles (hors emprunts en cours)			Différence
	Capital	Intérêt	Total	
2015	1 092 490 €	185 145 €	1 277 635 €	

4/ Les autres charges de fonctionnement

- Les subventions aux associations (6574) s'élèvent à la somme de 212 000 €.
- La subvention au CCAS s'élève à 350 000 €,
- La subvention au Cinéma Cornay s'élève à 60 000 €,
- Les charges diverses de gestion courante comprennent notamment :
  - La participation eaux pluviales proposée à hauteur de 135 000 €.

Ville de Loudun
sans excédent

04/12/2015

BUDGET PRIMITIF
2016
SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES		DEPENSES			CHAPITRES		RECETTES		
N°	LIBELLE	BP 2015	BP 2016	% Evolution	N°	LIBELLE	BP 2015	BP 2016	% Evolution
011	Charges à caractère général	2 477 500	2 598 500	4,88%	70	Ventes de produits	494 500	501 000	1,31%
012	Charges de Personnel	4 010 000	3 971 110	-0,97%	73	Impôts et Taxes	5 013 079	5 145 730	2,65%
	Personnel budgets annexes	332 000	337 000	1,51%	74	Subventions Exploitations	2 996 720	2 846 735	-5,00%
65	Autres Charges de gestion	1 125 900	1 102 000	-2,12%	75	Autres produits de gestion	282 330	267 035	-5,42%
66	Charges Financieres	395 000	190 000		76	Produits Financiers	4 000	2 500	
67	Charges Exceptionnelles	67 000	500		77	Produits Exceptionnels	5 477	0	
68	Dotations aux Provisions	119 500	0		78	Reprises sur Provisions		50 000	
014	Atténuation de Produits	26 500	890		013	Atténuation de Charges	70 000	70 000	0,00%
						Personnel budgets annexes	332 000	337 000	1,51%
022	Dépenses imprévues	607 317			002	Excédent Antérieur Reporté	1 459 586		
	Total Dépenses Réelles	9 160 717	8 200 000	-10,49%		Total Recettes Réelles	10 657 692	9 220 000	-13,49%
	Opérations d'ordres					**Opérations d'ordres**			
023	Virt Section invest Capital	575 676	200 000		72	Production Immobilisée	80 000	80 000	
023	Virt Section invest Travaux	120 000	0		77	Produits Exceptionnels	84 132		
023	Virt Section invest Excédent	0			78	Reprises sur Provisions	23 176	0	
66	Charges Financieres	0							
67	Charges Exceptionnelles	88 607	0						
68	Dotations amort/provisions	900 000	900 000						
	TOTAL	**10 845 000**	**9 300 000**			**TOTAL**	**10 845 000**	**9 300 000**	

BUDGET PRIMITIF
2016
FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ART.	M 14 LIBELLE ARTICLES	REALISATIONS 2014	BP 2015	REALISATIONS 2015	BP 2016
CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL					
Total du Chapitre 011		**2 171 948,60**	**2 477 500,00**	**0,00**	**2 598 500,00**
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS					
Total du Chapitre 60		**1 090 217,79**	**1 146 500,00**	**0,00**	**1 143 000,00**
6042	Achats Prestations de Services				
60611	Eau & Assainissement	43 273,71	55 000,00		50 000,00
60612	Energie Electricicté	278 791,99	290 000,00		290 000,00
60618	Autres Fournitures	154 466,89	200 000,00		180 000,00
60621	Combustibles	36 362,82	60 000,00		50 000,00
60622	Carburants	66 833,31	70 000,00		70 000,00
60623	Alimentation	44 980,12	40 000,00		50 000,00
60631	Fournitures d'Entretien	16 826,91	17 000,00		23 000,00
60632	Fournitures Pts Equipements	177 677,67	177 500,00		185 000,00
60633	Fournitures travaux voirie	105 055,29	60 000,00		60 000,00
60636	Vêtements de travail	10 674,88	13 000,00		13 000,00
6064	Fournitures Administratives	24 565,26	30 000,00		30 000,00
6065	Livres,Disques,Cassettes	30 893,57	32 000,00		32 000,00
6067	Fournitures Scolaires	21 635,82	22 000,00		25 000,00
6068	Autres Matieres & Fournitures	78 179,55	80 000,00		85 000,00
61 SERVICES EXTERIEURS					
Total du Chapitre 61		**581 184,51**	**588 400,00**	**0,00**	**644 000,00**
611	contrats de prestations services	18 683,73	20 000,00		21 000,00
6132	Locations immobilières	7 582,91	12 400,00		12 000,00
6135	Locations Mobilieres	118 659,55	87 000,00		95 000,00
614	charges locatives & copropriété	3 478,66	5 000,00		5 000,00
61522	Entret.&Répar.Bâtiments	127 669,48	140 000,00		190 000,00
61523	Voies & réseaux	112 702,33	120 000,00		122 000,00
61551	Entretien Matériel Roulant	12 827,86	20 000,00		15 000,00
61558	Entretien Autres Biens	29 895,15	25 000,00		25 000,00
6156	Maintenance	53 803,22	60 000,00		60 000,00
616	Primes d'Assurances	66 293,30	80 000,00		80 000,00
617	Etudes & recherches		0,00		
6182	Documentation Général-Technique	11 786,91	12 000,00		12 000,00
6184	Versements Organisme Formation	16 577,23	5 000,00		5 000,00
6188	Autres frais divers	1 224,18	2 000,00		2 000,00

BUDGET PRIMITIF
2016
FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ART.	M 14 LIBELLE ARTICLES	REALISATIONS 2014	BP 2015	REALISATIONS 2015	BP 2016
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
Total du Chapitre 62		**440 689,58**	**677 300,00**	**0,00**	**716 500,00**
6225	Indemn. Comptable - Régisseurs	1 715,08	2 300,00		2 000,00
6226	Honoraires	16 167,84	20 000,00		20 000,00
6227	Frais Actes et Contentieux		0,00		
6228	Div. Rémunération Intermédiaire	76 736,06	315 000,00		328 500,00
6231	Annonces & Insertions	27 079,26	15 000,00		20 000,00
6232	Fêtes et Cérémonies	157 695,14	147 500,00		175 000,00
6236	Catalogues et imprimés	175,68	0,00		
6238	Divers impression reluire	35 637,54	43 000,00		40 500,00
6248	Divers Transports	6 987,45	10 000,00		10 000,00
6256	Missions	3 739,49	4 000,00		4 000,00
6261	Frais d'Affranchissements	38 970,04	40 000,00		40 000,00
6262	Frais de télécom. (+ Internet Ecoles)	66 555,01	70 000,00		66 000,00
627	Services bancaires & assimilès	140,29	1 000,00		1 000,00
6281	Concours Divers Cotisations	8 544,42	9 000,00		9 000,00
62878	Remboursements autres organismes	451,90	500,00		500,00
6288	Autres	94,38	0,00		
63 IMPOTS TAXES & VERSEMENT					
Total du Chapitre 63		**59 856,72**	**65 300,00**	**0,00**	**95 000,00**
63512	Taxes Foncières	53 575,00	55 000,00		86 000,00
63513	Autres impots locaux	2 440,00	5 000,00		4 000,00
6354	Droits d'Enregistrement + Timbres	33,00	1 000,00		500,00
6355	Taxes et Impôts/Véhicules	1 718,30	500,00		1 500,00
6358	Autres Droits		1 000,00		
637	Autres Impôts	2 090,42	2 800,00		3 000,00

BUDGET PRIMITIF
2016
FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ART.	M 14 LIBELLE ARTICLES	REALISATIONS 2014	BP 2015	REALISATIONS 2015	BP 2016
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL					
Total du Chapitre 012		**3 975 004,98**	**4 342 000,00**	**0,00**	**4 308 110,00**
64 CHARGES DE PERSONNEL					
Total des Chapitres 62 et 63		**417 828,73**	**501 400,00**	**0,00**	**501 400,00**
6215	Personnel Collect Rattachemt	34 514,26	35 000,00		35 000,00
6216	Pers Affecté par gfp de rattach.				
6218	Aut. personnel extérieur au service	337 895,27	466 400,00		420 400,00
6336	Cotisations CNFPT - Ctre Gestion	45 419,20			46 000,00
Total du Chapitre 64		**3 557 176,25**	**3 840 600,00**	**0,00**	**3 806 710,00**
64111	Rémunération Pers.Titulaire	3 557 176,25	3 840 600,00		**3 806 710,00**
64112	NBI Supplt Familial Indté Résidence				
64118	Autres Indemnités				
64131	Rémunération Pers. (Autres)				
64161	Emplois - Jeunes				
64168	Rémunération autres				
6417	Rémunération Apprentis				
6451	Cotisations URSSAF				
6453	Cotisations Caisse de retraite				
6454	Cotisations ASSEDIC (Autres)				
6455	Cotisations Assurance Personnel				
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION					
Total du Chapitre 65		**1 096 540,72**	**1 125 900,00**	**0,00**	**1 102 000,00**
6531	Indemn. Maires + Adjoints	92 813,64	113 000,00		110 000,00
6533	Cotis.Retraite Maires+Adjoints	8 889,41	12 000,00		10 000,00
654	Pertes/Créances Irrecouvrables	18 050,68	1 400,00		
654	Pertes/Créances Irrecouvrables	23,00	2 500,00		
654	Pertes/Créances Irrecouvrables		0,00		
6553	Service Incendie	111 843,64	115 000,00		115 000,00
6554	Contributions oragnismes regroupement	810,00	0,00		
6558	Autres Contributions obligatoires	91 490,09	103 000,00		105 000,00
6559	Autres Contributions obligatoires		0,00		
657362	Subv. CCAS	375 000,00	350 000,00		350 000,00
657363	Subv. À caractère Administratif		0,00		
657364	Subv. Ciné Cornay	60 000,00	60 000,00		60 000,00
6574	Subvention Fonctionnement Droit Privé	201 692,86	228 000,00		212 000,00
65758	Fds concours autres org. Public (scanner)		0,00		
658	Charges Diverses Gestion Courante	135 927,40	141 000,00		140 000,00

BUDGET PRIMITIF
2016
FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ART.	M 14 LIBELLE ARTICLES	REALISATIONS 2014	BP 2015	REALISATIONS 2015	BP 2016
CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES					
Total du Chapitre 66		**243 638,02**	**395 000,00**	**0,00**	**190 000,00**
66111	Intérêts des emprunts et dettes	258 538,86	395 000,00		190 000,00
66112	Intérêts rattach. Des ICNE	-14 900,84			
6618	Intérêts Aut. dette (Equip. Sociaux)				
668	Autres charges financières				
CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Total du Chapitre 67		**868,76**	**67 000,00**	**0,00**	**500,00**
6711	Intérêts moratoires		500,00		
6714	Bourses & Prix		1 000,00		0,00
6718	Autres charges exceptionnelles	530,67	60 000,00		
673	Titre Annul./Exer.Antérieur	338,09	5 500,00		500,00
678	Autres Charges Exceptionnelles		0,00		
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI BUDGETAI		**0,00**	**119 500,00**	**0,00**	**0,00**
Total du Chapitre 68		**0,00**	**119 500,00**	**0,00**	**0,00**
6815	Provisions risques et charges		119 500,00		
CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS					
Total du Chapitre 014		**23 210,20**	**26 500,00**	**0,00**	**890,00**
73 IMPOTS ET TAXES					
Total du Chapitre 73		**23 210,20**	**26 500,00**	**0,00**	**890,00**
73911	Dégrévt taxe habitation	20 379,00	25 500,00		500,00
7393	Revers Taxe Professionnelle	2 660,00			
7398	Reversts, restitutions, prélèvt	171,20	1 000,00		390,00
CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES		**0,00**	**607 317,28**	**0,00**	0,00
Total du Chapitre 022		0,00	**607 317,28**	0,00	0,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	607 317,28	0,00	
S/TOTAL BUDGET REEL		**7 511 211,28**	**9 160 717,28**	**0,00**	**8 200 000,00**

BUDGET PRIMITIF
2016
FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ART.	M 14 LIBELLE ARTICLES	REALISATIONS 2014	BP 2015	REALISATIONS 2015	BP 2016
	OPERATIONS D' ORDRE				
CHAPITRE 023 : AUTOFINANCEMENT		0,00	**695 676,02**	0,00	**200 000,00**
Total du Chapitre 023		0,00	**695 676,02**	0,00	**200 000,00**
O231	Virt Sect. Invest.	0,00	575 676,02	0,00	200 000,00
	Autofinancement (reprise provisions)				
	Autofinancement réel		120 000,00		
0233	Virt Sect.Invest.(excédent reporté)				
CHAPITRE 042 : ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIC		**1 295 228,59**	**988 606,70**	**0,00**	**900 000,00**
Total du Chapitre 66		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
666	Perte de Change				
668	Indemnités compensatrices				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Total du Chapitre 67		**401 292,83**	**88 606,70**	**0,00**	**0,00**
675	Valeur Comptable	393 035,66	88 606,70		
676	Diff./Réalisation	8 257,17			
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVI		**893 935,76**	**900 000,00**	**0,00**	**900 000,00**
Total du Chapitre 68		**893 935,76**	**900 000,00**	**0,00**	**900 000,00**
6811	Dot.Amort.Immob.Corporelles	893 935,76	900 000,00		900 000,00
6815	D.P Risques & Charges exp.				
6865	Provisions risques et charges financ				
S/TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		**1 295 228,59**	**1 684 282,72**	**0,00**	**1 100 000,00**
TOTAL GENERAL		**8 806 439,87**	**10 845 000,00**	**0,00**	**9 300 000,00**

Ville de Loudun

BUDGET PRIMITIF 2016
FONCTIONNEMENT - RECETTES

ART.	M 14 LIBELLE ARTICLES	CA 2014	BP 2015	BP 2016
CHAPITRES 013 : ATTENUATION DE CHARGES				
Total du Chapitre 013		**382 428,73**	**402 000,00**	407 000,00
6419	Remb s/rémunération	296 362,26	70 000,00	70 000,00
6459	Remb s/charges	83 721,21	0,00	
6479	Remb s/autres charges	2 345,26	332 000,00	337 000,00
CHAPITRES 70 : PRODUITS DES SERVICES...				
Total du Chapitre 70		**247 034,85**	**494 500,00**	501 000,00
70311	Concessions	10 767,02	12 000,00	12 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine	6 916,02	10 000,00	10 000,00
7035	Location droit de chasse/pêche		3 000,00	
7062	Redevance Caractère Culturel	45 573,97	35 000,00	40 000,00
70631	Redevance Caractère Sportif	2 852,00	3 000,00	
7067	Redevance Périscolaire	17 080,40	15 000,00	15 000,00
70688	Autres redevances et droits	820,00	255 500,00	255 000,00
7083	Locations Div. (Aut.qu'immeuble, Camping)	9 405,79	10 000,00	9 000,00
70872	Remb. de frais par les budgets annexes	4 813,89	5 000,00	4 000,00
70873	Remb. de frais par le ccas	1 062,83	1 000,00	1 000,00
70876	Remb. de frais par la ccpl	35 879,12	35 000,00	35 000,00
70878	Rembt Frais Autres redevables	17 057,98	10 000,00	15 000,00
7088	Autres produits annexes	94 805,83	100 000,00	105 000,00
CHAPITRES 73 : IMPOTS & TAXES				
Total du Chapitre 73		**5 206 329,21**	**5 013 079,00**	5 145 730,32
73111	Taxes Foncières et Habitation	3 734 610,00	3 717 300,00	3 773 195
73112	CVAE	445 296,00	446 597,00	417 880,00
73113	TASCOM	126 205,00	132 216,00	132 216,00
73114	IFR	36 997,00	37 330,00	37 330,00
7318	Autres impôts locaux	28 292,00	0,00	
7323	FNGIR	333 677,00	333 677,00	333 677,00
7325	FPIC	56 675,00	60 759,00	73 582,00
7328	Autres reversements fiscalité	17 149,00	14 000,00	14 000,00
7336	Droits de place	96 313,87	15 000,00	92 000,00
7338	Autres taxes		0,00	
7351	Taxe sur l'électricité	177 949,87	175 000,00	175 000,00
7368	Taxe séjour	171,20	200,00	150,00
73681	Taxes (Emplacement Publicitaire)	1 768,52	2 000,00	1 700,00
7381	Taxes droits de mutation	151 224,75	75 500,00	95 000,00
7388	Autres taxes diverses		3 500,00	

Ville de Loudun

BUDGET PRIMITIF 2016
FONCTIONNEMENT - RECETTES

ART.	M 14 LIBELLE ARTICLES	CA 2014	BP 2015	BP 2016
CHAPITRES 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
Total du Chapitre 74		**3 267 665,04**	**2 996 720,00**	**2 846 735,00**
7411	Dotation forfaitaire	1 791 071,00	1 603 324,00	1 431 639,00
74121	Dotation Solidarité rurale 1ère fract	368 696,00	393 388,00	393 388,00
74127	Dotation Nationale Péréquation	86 302,00	77 672,00	77 672,00
746	Dotation Générale Décentralisation		0,00	
74718	Participation Etat autres	36 512,61	0,00	24 700,00
7472	Participation Région (Util Gym.+ culture)	24 235,68	27 000,00	25 000,00
7473	Part Dépt	48 488,00	15 800,00	15 000,00
74741	Communes membres du gfp		7 000,00	0,00
74748	Autres communes	6 519,79	0	6 000,00
74751	Gfp de rattachement	7 500,00	5 000,00	5 000,00
7478	Part. Autres Organismes	378 868,96	325 200,00	371 000,00
748313	DCRTP	175 450,00	175 450,00	175 450,00
748314	Etat Compensation ducstp			25 000,00
74832	Attribution Fds DEPT TP	37 873,00	80 000,00	0,00
74833	Etat Compensation CFE	56 173,00	0,00	5 000,00
74834	TP Comp Suppl Prop Part Sal	2 103,00	0,00	5 000,00
74835	Suppres Progres Fract. R	30 855,00	281 886,00	281 886,00
74838	Autres participations	211 987,00	0,00	
7484	Dotation Recensement		0,00	
7485	Dotation sécurité	5 030,00	5 000,00	5 000,00
7488	autres attrib,subv,partici			
74886	Part CDC CCPL			
CHAPITRES 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Total du Chapitre 75		**328 912,62**	**282 329,79**	**267 034,68**
752	Revenus Immeubles	324 427,62	280 000,00	265 000,00
7551	Excédent des budgets annexes		**0,00**	
757	Redevances versées par Fermiers	2 360,00	**1 500,00**	1 500,00
758	Pdt Divers de gestion courante	2 125,00	829,79	534,68
CHAPITRES 76 : PRODUITS FINANCIERS				
Total du Chapitre 76		**2 498,14**	**4 000,00**	2 500,00
764	Revenus des VMP	60,36		
768	Autres produits financiers	2 437,78	4 000,00	2 500,00

Ville de Loudun

BUDGET PRIMITIF 2016
FONCTIONNEMENT - RECETTES

ART.	M 14 LIBELLE ARTICLES	CA 2014	BP 2015	BP 2016
CHAPITRES 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS				
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total du Chapitre 77		**211 725,13**	**5 476,99**	0,00
7718	autres produits excep,gest		0,00	
773	Mandats annulés		152,00	
775	Produits Cessions Immob.	99 578,09	4 474,99	
778	Autres produits except		0,00	
7788	Autres produits divers	112 147,04	850,00	
CHAPITRE 78 REPRISE SUR PROVISIONS				
Total du Chapitre 78				50 000,00
7815	Reprises sur provisions pour charges de gestion			50 000,00
	S/TOTAL BUDGET REEL	**9 646 593,72**	**9 198 105,78**	9 220 000,00
	OPERATIONS D' ORDRE			
CHAPITRES 042 : OPERATION ORDRE TRANSF. ENTRE SECTION				
Total du Chapitre 042		**455 756,80**	**187 307,73**	80 000,00
72 PRODUCTION IMMOBILISEE				
Total du Chapitre 72		**154 042,06**	**80 000,00**	80 000,00
722	Product immo. Corporelles	154 042,06	80 000,00	80 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total du Chapitre 77		**301 714,74**	**84 131,71**	0,00
773	Mandats annulés			
776	Diff./Réalisations R.C.R.	301 714,74	84 131,71	
777	Quote part subvention investissement			
CHAPITRES 78 : REPRISES AMORTISSEMENTS				
Total du chapitre 78		**0,00**	**23 176,02**	0,00
7875	Reprise Provisions pour risques		**23 176,02**	
S/TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		**455 756,80**	**187 307,73**	80 000,00
CHAPITRES 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE				
Total du Chapitre 002		**1 471 485,75**	**1 459 586,49**	0,00
OO2	Excedent Antérieur reporté	1 471 485,75	1 459 586,49	
TOTAL GENERAL		**11 573 836,27**	**10 845 000,00**	9 300 000,00

BUDGET VILLE

INVESTISSEMENTS 2016

	Capital	Travaux Régie	Dépenses imprévues	Equipements Sportifs	Avap + PLU	Extension Cimetière	Tour Carrée	Mise aux Normes Musée Charbonneau	Accessibilité Bâtiments communaux	Réserves Foncières	Voirie	Eclairage Public	Autres Investissts	PIG	TOTAL
DEPENSES															
Article 16	1 100 000														1 100 000
Article 23 Ordre (Trx Régie)		80 000													80 000
Article 020			0												0
Article 20 (Etude)															0
Article 21 (Acquisition)										100 000					100 000
Article 23 (Travaux)				500 000	30 000	100 000	500 000	30 000	200 000	0	150 000	200 000	175 500	54 250	1 939 750
Article 23 (Autres Travaux)															0
Article 23 (Autres Travaux accessibilité)															
TOTAL	**1 100 000**	**80 000**	0	**500 000**	**30 000**	**100 000**	**500 000**	**30 000**	**200 000**	**100 000**	**150 000**	**200 000**	**175 500**	**54 250**	**3 219 750**
RECETTES															
Virement Capital	200 000														200 000
Virement Travaux				0						0					0
Amortissements	900 000														900 000
Provisions															0
T.L.E.															0
F.C.T.V.A. ,15761)		80 000		78 805			78 805	4 728	31 522	0		31 522	26 006		331 388
Subv C. Général : C. Developpt				104 167			110 000		41 806						255 973
Subv C. Général : PADC															0
Subv Diverses												33 333	900		34 233
Subv C. Régional : FRIL et Patrimoine							62 500								62 500
Subvention D.T.E.R.				104 167											104 167
Subvention D.D.J.S															0
Subvention DRAC					6 000		146 000								152 000
Emprunts				212 862	24 000	100 000	102 695	25 272	126 672	100 000	150 000	135 145	148 594	54 250	1 179 489
															0
															0
Prêt Relais															0
TOTAL	**1 100 000**	**80 000**	0	**500 000**	**30 000**	**100 000**	**500 000**	**30 000**	**200 000**	**100 000**	**150 000**	**200 000**	**175 500**	**54 250**	**3 219 750**

BUDGET PREVISIONNEL 2015
INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES			RECETTES		
CODES	OPERATIONS	BP 2015	CODES	LIBELLE	BP 2016
	Opération non affectées		001	Excédent antérieur reporté	
	Déficit antérieur reporté		021	Virt de la section fonct(ville)	200 000,00
			192	040 Plus values s/cession	
			2118	040 cessions autres terrains	
15722	Provisions Risques		21318	040 cessions autres batiments	
020	Dépenses imprévues		2182	040 cessions matériel transport	
			2188	40 cessions autres immos	
041	041 Opérations patrimoniales (avances)		28	040 Amortissements	900 000,00
20417	subventions autres ets publics		16	Emprunt	
204422	Subventions personne droit privé		16	040 emprunt	
192	Moins Value sur cession		1328	041 Autres subventions	
2116	Cimetière				
2118	Autres terrains		238	041 avances	
2121	Terrains		2118	041 Autres terrains	
040	Travaux régie	80 000,00	21318	041 cessions crédit bail	
21311	Hotel de ville		024	024 cessions	
21316	Equipements cilmetière				
21318	Autres bâtiments		10223	T.L.E	
2151	Réseaux voirie		1068	Excédents de fonctionnement (1068)	
10223	T.L.E		10222	FCTVA	331 388,00
1641	Emprunts en Euros	1 100 000,00	27635	Autres immo fi groupements	
		1 180 000,00			**1 431 388,00**
2010	**Mairie Administration Divers**				
2031	Frais D'études				
205	Concessions droits similaires				
21311	Hôtel de ville		10222	FCTVA	
2135	Installations générales, agences		1321	Subvention Etat	
2182	Matériel de transport		1322	Subvention Région	
2183	Matériel de bureau et matériel	11 500,00	1323	Subvention Département	
2184	Mobilier		1328	Autres subventions investissements	
2188	Autres immo. Corporelles		1641	Emprunts en euros	11 500,00
		11 500,00			**11 500,00**
2015	**Urbanisme**				
202	Frais d'Etudes Urbanisme		1321	Subvention Etat	6 000,00
2031	Frais d'Etudes	30 000,00			
205	Concessions droits similaires				
2183	Matériel bureau		1641	Emprunts en euros	24 000,00
		30 000,00			**30 000,00**
2050	**Services Techniques Ateliers**				
2031	Frais Etudes				
2051	Concessions droits similaires				
21311	Hôtel de ville				
2158	Autres Installations Matériel				
2182	Matériel de Transport				
2183	Matériel de Bureau				
2184	Mobilier				
2188	Autres Immo corporelles	5 300,00	1641	Emprunts en euros	
		5 300,00			**0,00**

BUDGET PREVISIONNEL 2015
INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES			RECETTES		
CODES	OPERATIONS	BP 2015	CODES	LIBELLE	BP 2016
2090	**Bâtiments Divers**				
2031	Frais d'études		10222	F.C.T.V.A.	
2051	Concessions droits similaires				
21316	Equipements cimetière	100 000,00			
21318	Autres bâtiments	208 700,00	1321	Subvention Etat	
2135	Installations générales				
2138	Autres constructions		1322	Subvention Région	
2183	Matériel de Bureau		1323	Subvention Département	41 806,00
2184	Mobilier		1328	Subvention Autres	
2188	Autres immo corporelles	14 200,00			
2313	Constructions				
2315	Instal mat outil techniques		1641	Emprunts en euros	249 572,00
		322 900,00			**291 378,00**
21101	**Mat. Du Martray Les Lutins**				
205	Concessions droits similaires				
21312	Batiments scolaires				
2183	Materiel de bureau				
2184	Mobilier				
2188	Autres immo corporelles	4 000,00			
2313	Immo en cours construction		1641	Emprunts en euros	
		4 000,00			**0,00**
21102	**Mat. CHAT BOTTE**				
205	Concessions droits similaires				
21312	Batiments scolaires				
2183	Matériel de bureau				
2184	Mobilier				
2188	Autres immo corporelles	4 000,00			
2313	Construction		1641	Emprunts en euros	4 000,00
		4 000,00			**4 000,00**
21200	**Prim. Jacques Prévert**				
205	Concessions droits similaires				
21312	Bâtiments scolaires	1 700,00			
2183	Matériel de Bureau				
2184	Mobilier		1321	Subvention Etat	
2188	Autres immo corporelles	4 000,00	1322	Subvention Région	
2313	Construction		1323	Subvention Département	
2315	Instal Mat Outil Techniques		1641	Emprunts en euros	5 700,00
		5 700,00			**5 700,00**
21202	**Prim. Du Martray**				
205	Concessions droits similaires				
21312	Bâtiments scolaires	1 700,00			
2183	Matériel de Bureau		10222	F.C.T.V.A.	
2182	Matériel Transport		1323	Subvention Département	
2184	Mobilier		1322	Subvention Région	
2188	Autres immo corporelles	4 000,00	1641	Emprunts en euros	
2313	Constructions				
		5 700,00			**0,00**

BUDGET PREVISIONNEL 2015
INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES			RECETTES		
CODES	OPERATIONS	BP 2015	CODES	LIBELLE	BP 2016
32110	**Médiathèque**				
205	Concessions droits similaires		1321	Subvention Etat	
21318	Autres Batiments publics	20 000,00			
2183	Matériel de Bureau				
2184	Mobilier				
2188	Autres immo corporelles	2 500,00	1641	Emprunts en euros	22 500,00
		22 500,00			**22 500,00**
32211	**Musée Charbonneau**				
21318	Autres Batiments publics	30 000,00	10222	F.C.T.V.A.	
2168	Œuvres d'Art	6 000,00	1321	Subvention Etat	
2183	Matériel de Bureau		1328	Subvention Autres	
2188	Autres immo corporelles				
2313	Immo en cours construction		1641	Emprunts en euros	31 272,00
		36 000,00			**31 272,00**
32420	**Tour Carrée**		1321	Subvention Etat	146 000,00
2031	Frais d'études		1322	Subvention Région	62 500,00
21318	Autres bâtiments publics	500 000,00	1323	Subvention Département	110 000,00
2313	Immo en cours construction		1641	Emprunts en euros	102 695,00
		500 000,00			**421 195,00**
41113	**Gymnase 4**				
2051	Concessions droits similaires				
21318	Autres Bâtiments publics				
2188	Autres immo corporelles	4 400,00	1641	Emprunts en euros	
		4 400,00			**0,00**
41230	**Stade Omnisports**		1321	Subvention Etat	104 167,00
21318	Autres Bâtiments publics	500 000,00	1322	Subvention Région	
2188	Autres immo corporelles	10 500,00	1323	Subvention Département	104 167,00
2312	Terrains		1328	Autres subventions	
2313	Immo en cours construction		1641	Emprunts en euros	223 362,00
		510 500,00			**431 696,00**
64100	**Maison de l'Enfance**				
21318	Autres Bâtiments publics				
2183	Matériel de bureau	1 500,00			
2184	Mobilier	1 000,00			
2188	Autres immo corporelles	1 500,00	1328	Autres Subventions	900,00
2313	Immo en cours construction		1641	Emprunts en euros	1 493,00
		4 000,00			**2 393,00**
81410	**Eclairage Public**				
21534	Réseaux D'électrification	200 000,00	10222	FCTVA	
2188	Autres immo corporelles		1323	Subvention Département	
2315	Instal Mat Outil Techniques		1328	Autres Subventions	33 333,00
			1641	Emprunts en euros	135 145,00
		200 000,00			**168 478,00**

BUDGET PREVISIONNEL 2015
INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES			RECETTES		
CODES	OPERATIONS	BP 2015	CODES	LIBELLE	BP 2016
82200	**Voirie**				
2031	Frais d'études		10222	FCTVA	
21318	Autres Bâtiments publics		10223	Taxe locale équipement	
2138	Autres Constructions		1321	Subvention Etat	
2151	Réseaux de voirie	150 000,00	1322	Subvention Région	
2152	Installations voirie	15 000,00	1323	Subvention Département	
21534	Réseaux électrification		1328	Autres Subventions	
21571	Matériel roulant	4 000,00			
21578	Matériel et outillage voirie				
2158	Autres installations				
2182	Matériel de transport				
2188	Autres immo corporelles				
2315	Instal Mat Outil Techniques		1641	Emprunts en euros	169 000,00
		169 000,00			**169 000,00**
82310	**Espaces verts**				
2121	Plantations				
21318	Autres Bâtiments publics				
21571	Matériel roulant				
2158	Autres installations				
2188	Autres immo corporelles	20 000,00	1641	Emprunts en euros	20 000,00
2313	Immo en cours construction				
		20 000,00			**20 000,00**
82410	**Réserves Foncières**				
2031	Frais d'Etudes				
204182	Subvention équipement				
2118	Immo corpo autres terrains	100 000,00	10222	FCTVA	
21318	Autres bâtiments publics		2118	Immo corpo autres terrains	
2138	Autres Constructions		1641	Emprunts en euros	100 000,00
		100 000,00			**100 000,00**
82440	**Renov. Réhab. Divers**				
2031	Frais d'études		1321	Subvention Etat	
204172	Subventions Batiments	79 250,00			
20422	Subv équipt droit privé		1641	Emprunts en euros	79 250,00
		79 250,00			**79 250,00**
		0,00			**0,00**
	TOTAL	**3 219 750,00**		**TOTAL**	**3 219 750,00**

BUDGET PREVISIONNEL 2015
INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

DEPENSES			RECETTES		
CODES	OPERATIONS	BP 2015	CODES	LIBELLE	BP 2016
165	Dépots et cautionnements	0,00		**Dont :**	
202	Frais d'études Urbanisme	0,00	1641	Emprunts et dettes	1 179 489,00
203	Frais d'études autres	30 000,00	165	Dépots et cautionnements	0,00
204	Subventions	79 250,00	1321	Subvention Etat	256 167,00
205	Concessions droits similaires	0,00	1322	Subvention Région	62 500,00
208	Autres immo incorporelles		1323	Subvention Département	255 973,00
211	Terrains	100 000,00	1328	Subvention Autres	34 233,00
213	Constructions	1 367 100,00	10222	FCTVA	331 388,00
216	Œuvres d'Art	6 000,00			
215	Installations Matériel Outillages	369 000,00	1341	D.G.E.	
218	Autres Immo Corporelles	88 400,00	10223	Taxe locale équipement	0,00
231	Immo Corporelles en cours	0,00		Mise à dispo batiments	
	Dépenses réélles	**2 039 750,00**		**Total Recettes Réelles**	**2 119 750,00**
	Transfert entre sections	80 000,00	28	Amortissements	900 000,00
	Opérations Patrimoniales	0,00	021	Virt section fonctiont	200 000,00
	Dotations	0,00	192	Plus Value s/cessions	0,00
	Provisions		040	Transferts entre sections	0,00
	Emprunt	1 100 000,00	041	Opérations Patrimoniales	0,00
	Dépenses Imprévues	0,00	27635	Autres immo financières	0,00
	Total Dépenses d'ordre	**1 180 000,00**		**Total Recettes Ordres**	**1 100 000,00**
			1068	Autofinanct	0,00
				Autofinanct	
				Total Recettes Autofint	**0,00**
				TOTAL RECETTES	**3 219 750,00**
	DEFICIT	0,00		**EXCEDENT**	0,00
	TOTAL GENERAL	**3 219 750,00**		**TOTAL GENERAL**	**3 219 750,00**

RECAPITULATIF

Localisation/Service	Montant demandé	Montant retenu
Divers et Finances	16 500	11 500
Culture et Tourisme	17 700	8 400
Urbanisme et Travaux	383 400	78 500
Education, Enfance Jeunesse	25 850	20 000
Sports	79 900	19 900
Associations	79 200	17 200
Espaces Verts	46 700	20 000
TOTAL	632 750	175 500

- Annexe 2 -

VILLE DE
LOUDUN

BUDGET PRIMITIF 2016

EAU

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2016

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'élève à 914 600 €.

Les principales dépenses sont :

- Achats d'eau 330 000.00 €
- Personnel 172 500.00 €
- Charges financières 42 000.00 €
- Reversement agence de l'eau 120 000.00 €

Les principales recettes sont :

- Ventes d'eau et redevances 890 000.00 €

Section d'investissement :

La section d'investissement s'élève à 208 600.00 €.

Les principales dépenses sont :

- Les travaux d'investissement : 89 000.00 €

Le remboursement du capital : 105.000 00€

Les recettes d'investissements sont :

- L'emprunt : 63 600.00 €
- Les amortissements : 145 000.00 €

EAU

BUDGET PRIMITIF 2016

07/12/2015

SECTION DE FONCTIONNNEMENT

CHAPITRES		DEPENSES		CHAPITRES		RECETTES	
N°	LIBELLE	PREVU 2015	PREVU 2016	N°	LIBELLE	PREVU 2015	PREVU 2016
011	Achat et variation de stock	560 600,00	435 000,00	013	Attenuation de charges	0,00	0,00
012	Charges de Personnel	250 000,00	172 500,00	70	Ventes de produits	904 000,00	890 000,00
65	Autres Charges de gestion	35 000,00	100,00	74	Subventions Exploitations	0,00	0,00
66	Charges Financieres	101 000,00	42 000,00	75	Autres produits de gestion	945,89	20 000,00
67	Charges Exceptionnelles	16 900,00	0,00	77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00
014	Rabais Remises Ristournes	120 000,00	120 000,00	OO2	Excédent Antérieur Reporté	397 454,11	0,00
022	Dépenses imprévues	73 500,00	0,00				
	Opérations d'ordres				**Opérations d'ordres**		
023	Virement Section investissement	0,00	0,00	72	Production Immobilisée	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	150 000,00	145 000,00	77	Produits Exceptionnels	4 600,00	4 600,00
	TOTAL	**1 307 000,00**	**914 600,00**		**TOTAL**	**1 307 000,00**	**914 600,00**

EAU

07/12/2015

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
011	**ACHAT & VARIATION STOCKS**	**560 600,00**	**435 000,00**
60	**Achats & variations de stocks**	**493 600,00**	**374 000,00**
605	Achats d'Eau	430 000,00	330 000,00
6061	Electricite	15 000,00	15 000,00
6063	Fournitures d'entretien	40 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants et combustibles	5 000,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 600,00	1 000,00
61	**Services extérieurs**	**30 000,00**	**25 000,00**
613	Locations	5 000,00	10 000,00
615	Entretien & réparations	20 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	5 000,00
616	Assurances	0,00	
618	Services Extérieurs divers	0,00	
62	**Autres services extérieurs**	**14 000,00**	**14 000,00**
622	Rémunérations d'intermédiaires	1 000,00	1 000,00
623	Publicité, publications	500,00	500,00
624	Transports de biens et person.	500,00	500,00
625	Déplacement mission réception	500,00	500,00
626	Frais postaux et télécom	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires & assimilés	500,00	500,00
628	Frais d'Analyses	4 000,00	4 000,00
63	**Impôts taxes et versemt assimil.**	**23 000,00**	**22 000,00**
635	Autres Impôts (adminis. Fisc)	0,00	1 000,00
637	Autres Impôts (Autres administrat)	0,00	1 000,00
6378	Autres taxes & redevances	23 000,00	20 000,00

EAU

07/12/2015

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**250 000,00**	**172 500,00**
62	**Autres services extérieurs**	**250 000,00**	**172 500,00**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	220 000,00	172 500,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	
64	**Charges de personnel**	**0,00**	**0,00**
6410	Rémunération Personnel Perman.		
64101	rémunération Personnel titul,		
6450	Charges S.S & Prévoyance		
647	Autres charges sociales		
648	Cotisations Centre Gestion		
65	**AUTRES CHARGES GESTION**	**35 000,00**	**100,00**
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	15 000,00	100,00
65412	Pertes sur créances irrécouvrables	15 000,00	
658	Charges diverses	5 000,00	
66	**CHARGES FINANCIERES**	**101 000,00**	**42 000,00**
66	Charges financières		
66111	Interêt des emprunt et dette	101 000,00	42 000,00
66112	Icne		
668	Autres charges financières		
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**16 900,00**	**0,00**
672	Charges sur Exercices antérieurs		
673	Titres annulés exercices antérieurs	16 900,00	
675	Valeurs comptables cédés		
678	Autres charges exceptionnelles		
	Chapitre 014 : ATTENUATION DE PRODUITS	**120 000,00**	**120 000,00**
701249	Reversement Agence Eau		120 000,00
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**73 500,00**	**0,00**
022	Dépenses imprévues	73 500,00	
	TOTAL BUDGET REEL	**1 157 000,00**	**769 600,00**

EAU

BUDGET PRIMITIF 2016

07/12/2015

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
	OPERATIONS D'ORDRES		
023	**AUTOFINANCT COMPLEMENT.**	**0,00**	**0,00**
023	**Autofinancement Complément.**	**0,00**	**0,00**
023	Autofinancement remb. Capital		
023	Autofinancement travaux		
042	**OPER.ORDRE TRANSF ENT SECT**	**150 000,00**	**145 000,00**
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		**0,00**
675	Valeurs comptables cédés		
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENT**	**150 000,00**	**145 000,00**
68	**Dotations aux Amortissements**	**150 000,00**	**145 000,00**
6811	Dotations aux Amortissements	150 000,00	145 000,00
	TOTAL BUDGET ORDRE	**150 000,00**	**145 000,00**
	TOTAL BUDGET REEL	**1 307 000,00**	**914 600,00**

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
013	**ATTENUATION DE CHARGES**	**0,00**	**0,00**
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursement Rémunération		
70	**VENTE PRODUITS FABRIQUES**	**904 000,00**	**890 000,00**
7011	Ventes d'Eau	600 000,00	600 000,00
70124	Redevance pour pollution	0,00	
701241	Redevance pour pollution	110 000,00	110 000,00
70128	Autres taxes redevances	110 000,00	110 000,00
704	Factures travaux branchement	9 000,00	9 000,00
706121	Redev modernis,réseaux collecttes,	0,00	
7064	Locations de compteurs	75 000,00	61 000,00
708	Remboursement salaire		
74	**SUBVENTION D'EXPLOITATION**	**0,00**	**0,00**
748	Autres subventions d'exploitation		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION**	**945,89**	**20 000,00**
758	Prod Divers Gestion Courante	**945,89**	**20 000,00**
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**0,00**	**0,00**
771	Produits exceptionnels gestion		
773	Mandats annulés		
775	Produits cession		
778	Autres produits exceptionnels		
002	**EXCEDENTS ANTERIEURS**	**397 454,11**	**0,00**
002	Excédents antérieurs reporté	**397 454,11**	
TOTAL BUDGET REEL		**1 302 400,00**	**910 000,00**

EAU

07/12/2015

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
OPERATIONS D'ORDRES			
042	OPER.ORDRE TRANSF ENT SECT	4 600,00	4 600,00
722	PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00	0,00
721	Immobilisations Incorporelles		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 600,00	4 600,00
777	Quote part sub. Investissement	4 600,00	4 600,00
TOTAL BUDGET ORDRE		4 600,00	4 600,00
TOTAL BUDGET		1 307 000,00	914 600,00

Service des Eaux

BUDGET PRIMITIF 2016

07/12/2015

INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS BUDGET 2016
001	Déficit d'investissement reporté	
13	Amortissement Subvention Equipement	**4 600,00**
16	Remboursement du capital	**105 000,00**
	2175 - RESEAUX	
2158	Travaux Réseau	**32 000,00**
218	Autres Immo Corporelles	**47 000,00**
2315	Immos en cours	
	2300 - ADMINISTRATION	
205	Concessions, logiciels	
218	Autres Immo Corporelles	**20 000,00**
	DEPENSES	**208 600,00**
	Excédent d'investissement reporté	
1068	Autofinancement	
28	Dotation aux amortissements des immo.	**145 000,00**
	2175 - RESEAUX	
13	Subventions Equipement	
021	Autofinancement complémentaire	
	- Dette	
	- Matériels	
	- Travaux	
16	Emprunt	**63 600,00**
	RECETTES	**208 600,00**

BUDGET EAU

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2016

ACQUISITIONS DE MATERIELS	Montant HT
Acquisition de pompe	10 000,00 €
Acquisition de petits matériels	2 000,00 €
Acquisition de compteurs	25 000,00 €
Modules radio pour relève de compteur a distance	10 000,00 €
Caissons TP	8 000,00 €
Acquisition d'un véhicule (Type Kangoo)	12 000,00 €
Sous total	**67 000,00 €**

TRAVAUX:	
Travaux de réseau "en attente du résultat 2016"	0,00 €
Founiture et pose de Poteau d'incendie	12 000,00 €
Sous total	**12 000,00 €**

TOTAL GENERAL **79 000,00 €**

- Annexe 3 -

VILLE DE
LOUDUN

BUDGET PRIMITIF 2016

ASSAINISSEMENT

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement 2016 s'élève à 670 000.00 €.

Les principales dépenses sont :

- Achats de biens et services 140 000.00 €
- Personnel 85 000.00 €
- Frais financiers 105 000.00 €
- Redevance pour réseau 60 000.00 €

Les principales recettes sont :

- Redevances 627 000.00 €

Section d'investissement :

La section d'investissement s'élève à 337 000.00 €.

Les principales dépenses sont :

- Les travaux d'investissement et acquisitions matériel : 123.000 €

Le remboursement du capital : 171 000.00 €

Les recettes d'investissements sont :

- L'emprunt : 57 000.00 €
- Les amortissements : 280 000.00 €

ASSAINISSEMENT

07/12/2015

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES		DEPENSES		CHAPITRES		RECETTES	
N°	LIBELLE	PREVU 2015	PREVU 2016	N°	LIBELLE	PREVU 2015	PREVU 2016
011	Achat et variation de stock	186 500,00	140 000,00	70	Ventes de produits	607 000,00	627 000,00
012	Charges de Personnel	85 000,00	85 000,00	74	Subventions Exploitations	0,00	0,00
65	Autres Charges de gestion	14 500,00	0,00	75	Autres produits de gestion	0,00	0,00
66	Charges Financieres	144 000,00	105 000,00	77	Produits Exceptionnels	475,47	0,00
67	Charges Exceptionnelles	14 000,00	0,00	OO2	Excédent Antérieur Reporté	154 524,53	0,00
022	Dépenses imprévues	35 000,00	0,00				
14	Rabais Ristournes Remises	60 000,00	60 000,00				
	Opérations d'ordres				**Opérations d'ordres**		
023	Virement Section investissement	0,00	0,00	72	Production Immobilisée	0,00	0,00
67	Charges Exceptionnelles	0,00	0,00	77	Produits Exceptionnels	43 000,00	43 000,00
68	Dotations aux amortissements	266 000,00	280 000,00				
	TOTAL	**805 000,00**	**670 000,00**		**TOTAL**	**805 000,00**	**670 000,00**

ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

07/12/2015

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
011	**ACHAT & VARIATION STOCKS**	**186 500,00**	**140 000,00**
60	**Achats & variations de stocks**	**88 500,00**	**74 500,00**
6061	Electricite	45 000,00	40 000,00
6063	Fournitures d'entretien	35 000,00	25 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00
6066	Carburants et combustibles	5 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	8 000,00
61	**Services extérieurs**	**66 000,00**	**36 500,00**
613	Locations	13 000,00	5 000,00
615	Entretien & réparations	50 000,00	30 000,00
616	Assurances	2 000,00	1 500,00
617	Etudes et Recherches	1 000,00	0,00
62	**Autres services extérieurs**	**32 000,00**	**29 000,00**
622	Rémuné. Intermédiaires & hono.	15000,00	12000,00
623	Publicité, publications	0,00	
6248	Transports	2000,00	2000,00
625	Déplacement mission réception	0,00	
626	Frais postaux et télécom	3000,00	3000,00
627	Services bancaires et assimilé	0,00	
628	Frais d'Analyses	12000,00	12000,00
63	**Impôts taxes et versemt assimil.**	**0,00**	**0,00**
635	Autres impots		
012	**CHARGES DE PERSONNEL**	**85 000,00**	**85 000,00**
64	**Charges de personnel**	**85 000,00**	**85 000,00**
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachen	85 000,00	85 000,00
6410	Rémunération Personnel Perman.	0,00	
6450	Charges S.S & Prévoyance	0,00	
647	Autres charges sociale	0,00	
648	Cotisations Centre Gestion	0,00	
6482	Cotisations CNFPT	0,00	
6483	FNAL	0,00	

ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION D'EXPLOITATION DEPENSES

07/12/2015

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
65	**AUTRES CHARGES GESTION**	**14 500,00**	**0,00**
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00	
6542	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00	
658	Charges diverses	4 500,00	
66	**CHARGES FINANCIERES**	**144 000,00**	**105 000,00**
66111	interet d'emprunt et dette	144 000,00	105 000,00
66112	I cne	0,00	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	**14 000,00**	**0,00**
671	Charges except s/opérat Gestion	1 000,00	
672	Charges sur Exercices antérieurs	1 000,00	
673	Titres annulés exercices antérieurs	12 000,00	
014	**RABAIS REMISE, RISTOURNE**	60 000,00	60 000,00
706129	redevence pour modernisation réseau	60 000,00	60 000,00
022	**DEPENSES IMPREVUES**	**35 000,00**	**0,00**
022	Dépenses imprévues	35 000,00	
	TOTAL BUDGET REEL	**539 000,00**	**390 000,00**

OPERATIONS D'ORDRES

023	**AUTOFINANCT COMPLEMENT.**	**0,00**	**0,00**
023	Autofinancement remb Travaux		

042	**OPERAT.ORFRE TRANSF SECT**	**266 000,00**	**280 000,00**
67	**Charges exceptionnelles**	0,00	0,00
675	Valeurs comptables éléments cédés		
68	**Dotations aux Amortissements**	**266 000,00**	**280 000,00**
6811	Dotations aux Amortissements	266 000,00	280 000,00
	TOTAL BUDGET ORDRE	**266 000,00**	**280 000,00**

TOTAL GENERAL	**805 000,00**	**670 000,00**

ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

07/12/2015

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
70	**VENTE PRODUITS FABRIQUES**	**607 000,00**	**627 000,00**
7061	Redevances Assainissement	420 000,00	440 000,00
706121	redev modern réseau collecte	55 000,00	55 000,00
7063	Contrib. Eaux pluviales (ville + eau)	128 000,00	128 000,00
708	Prod act annexes	4 000,00	4 000,00
74	**SUBVENTION D'EXPLOITATION**	**0,00**	**0,00**
74	Prime Epuration		
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion**	**0,00**	**0,00**
758	Prod divers de gestion		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**475,47**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels gestion**	**475,47**	**0,00**
771	Produits exceptionnels gestion	300,00	
775	Produits Cession Actifs	0,00	
778	Autres produits exceptionnels	175,47	
002	**EXCEDENTS ANTERIEURS**	**154 524,53**	**0,00**
002	**Excédents antérieurs reporté**	**154 524,53**	**0,00**
002	Excédents antérieurs reporté	154 524,53	
	TOTAL BUDGET REEL	**762 000,00**	**627 000,00**

ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION D'EXPLOITATION RECETTES

07/12/2015

ART	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
	OPERATIONS D'ORDRES		
042	**OPERAT ORDRE TRANSF SECT**	**0,00**	**0,00**
72	**Production immobilisée**	**0,00**	**0,00**
722	Immobilisations corporelles		
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**43 000,00**	**43 000,00**
777	Quote-part sub.invest.	**43 000,00**	**43 000,00**
TOTAL BUDGET ORDRE		**43 000,00**	**43 000,00**
TOTAL BUDGET		**805 000,00**	**670 000,00**

Assainissement

BUDGET PRIMITIF 2016

07/12/2015

INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	PROPOSITIONS BUDGET 2016
13	Amortissement Subv Equipement	**43 000,00**
16	Remboursement du capital	**171 000,00**
	Réseaux - 2010	
2031	Etude (réseaux)	**15 000,00**
215	Réseaux divers	**15 000,00**
215	Réseaux Niré	
215	Pluvial	**45 000,00**
218	Equipement matériel	
	Station Epuration - 2020	
218	Equipement matériel	**43 000,00**
215	Fourniture et Pose Tampon	**5 000,00**
	DEPENSES	**337 000,00**
	Excédent d'investissement reporté	
1068	Autofinancement 2013	
13	Subventions Equipement	
	- Réseaux	
	- Conseil Général	
	- Station Epuration	
021	Autofinancement complémentaire	
	Capital	
	Matériels et travaux	
	Station épuration	
	Amortissement Subv. Equipement	
28	Dotation aux amortissements	**280 000,00**
16	Emprunts	**57 000,00**
	RECETTES	**337 000,00**

BUDGET ASSAINISSEMENT

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2016

ACQUISITION MATERIELS STEP	Montant HT
Acquisition de pompes (STEP Loudun)	16 000,00 €
Matériels informatique	1 500,00 €
Coffret pompes Chlorure férique	3 000,00 €
Caissons	8 000,00 €
Sonde Rédox step	2 500,00 €
Bras de pompage tonne a lisier JEANTIL GT 15500	7 500,00 €
Sous-total	**38 500,00 €**

divers matériels	
Aspirateur	2 000,00 €
Clôture bassin d'orage	1 000,00 €
Divers petits matériels	2 500,00 €
Sous-total	**5 500,00 €**

TRAVAUX HT:	
Fourniture et pose tampon Assainissement DN 600	5 000,00 €
Deversoir pluvial Rue des fontaine Blanches	25 000,00 €
Travaux de réseau d'assainissement (divers petits branchements)	15 000,00 €
Maîtrise d'œuvre aménagement du pluvial	20 000,00 €
Etude préalable création de bassins d'orage "relevé topo"	15 000,00 €
Construction d'un Magasin de stockage STEP LOUDUN (Régie)	20 000,00 €
Sous-total	**100 000,00 €**

TOTAL GENERAL HT	**144 000,00 €**

- Annexe 4 -

VILLE DE
LOUDUN

BUDGET PRIMITIF 2016

CINEMA CORNAY

VOTE DU BUDGET PRIMITIF CINEMA CORNAY 2016

Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'élève à 165 000 €.

Les principales dépenses sont :

- Achats de biens et de services : 90 800.00 €
- Personnel : 60 000.00 €

Les principales recettes sont :

- Recettes entrées : 103 000.00 €
- Subvention ville : 60 000.00 €

Section d'investissements :

La section d'investissements s'élève à 10 000.00 €

Les principales dépenses sont :

Le remboursement du capital : 10 000.00 €

Les recettes d'investissements sont :

- L'autofinancement : 1 000 €
- Les amortissements : 9 000 €

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES		DEPENSES		CHAPITRES		RECETTES	
N°	LIBELLE	BP 2015	BP 2016	N°	LIBELLE	BP 2015	BP 2016
011	Achat et variation de stock	105 900,00	90 800,00	70	Ventes de produits	103 600,00	103 500,00
012	Charges de Personnel	69 000,00	60 000,00	74	Subventions Exploitations	67 400,00	61 500,00
65	Autres Charges de gestion	500,00	0,00	75	Autres produits de gestion	192,73	0,00
66	Charges Financieres	4 500,00	4 100,00	77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00
67	Charges Exceptionnelles	100,00	100,00				
022	Dépenses imprévues	12 500,00	0,00	OO2	Excédent Antérieur Reporté	30 807,27	0,00
014	Rabais Ristournes Remises						
	Opérations d'ordre				**Opérations d'ordre**		
023	Virement Section invest Capital	500,00	1 000,00	72	Production Immobilisée		
023	Virement Section invest Travaux	0,00	0,00	77	Produits Exceptionnels		
68	Dotations aux amortissements	9 000,00	9 000,00				
	TOTAL	202 000,00	165 000,00		TOTAL	202 000,00	165 000,00

CINE CORNAY

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

07/12/2015

ART	M 14 LIBELLE ARTICLES	BP 2015	BP 2016
CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	Total Chapitre 011	**105 900,00**	**90 800,00**
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
	Total du Chapitre 60	**25 500,00**	**21 900,00**
60611	Eau & Assainissement	100,00	100,00
60612	Energie, Electricité	6 500,00	5 000,00
60618	Autres fournitures (gaz)	16 000,00	14 000,00
60623	Alimentation	1 200,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	150,00	200,00
60632	Fournitures petits équipements	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures Administratives	500,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	50,00	500,00
61 SERVICES EXTERIEURS			
Total du Chapitre 61		**46 200,00**	**42 000,00**
6135	Locations diverses, Droits de passages...	40 000,00	35 000,00
61522	Entretien bâtiment	1 200,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	3 500,00	3 500,00
616	Primes d'assurances		500,00
6182	Documentation générale		
6184	Ver Organismes formation	500,00	500,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
Total du Chapitre 62		**17 700,00**	**14 900,00**
6228	Rémunérat° Intermédiaires Divers	100,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	8 500,00	8 500,00
6238	Divers	0,00	
6248	Transports divers	5 000,00	3 000,00
6256	Missions	200,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 700,00
6262	Frais de télécommunications	2 100,00	1 200,00
627	Services Bancaires	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	200,00

CINE CORNAY

07/12/2015

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

ART	M 14 LIBELLE ARTICLES	BP 2015	BP 2016
63 IMPOTS TAXES & VERSEMENT			
Total du Chapitre 63		**16 500,00**	**12 000,00**
63512	Taxes foncières	1 500,00	
637	Autres impôts taxes et versements	15 000,00	12 000,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL			
Total Chapitre 012		**69 000,00**	**60 000,00**
Total du Chapitre 64		**69 000,00**	**60 000,00**
6215	Personnel affecté par la collectivité		
6218	Autres personnels extérieures		
6336	Cotisation Centre de Gestion		
64111	Rémunération du personnel	69 000,00	60 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
Total du Chapitre 65		**500,00**	**0,00**
654	Pertes s/créance irrécouvrable	500,00	
658	Charges diverses de gestion courante		
66 CHARGES FINANCIERES			
Total chapitre 66		**4 500,00**	**4 100,00**
66111	Charges financières	4 500,00	4 100,00
66112	Intérêts rattachements des ICNE		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Total Chapitre 67		**100,00**	**100,00**
673	Titres Annulés s/ex. antérieur	100,00	100,00
678	Autres charges exceptionnelles		
022 DEPENSES IMPREVUES			
Total chapitre 022		**12 500,00**	**0,00**
022	Dépenses imprévues	12 500,00	
TOTAL BUDGET REEL		**192 500,00**	**155 000,00**

CINE CORNAY

BUDGET PRIMITIF 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

07/12/2015

ART	M 14 LIBELLE ARTICLES	BP 2015	BP 2016
CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT			
Total Chapitre 023		500,00	1 000,00
023	Virement Section Invest Capital	500,00	1 000,00
023	Virement Section Invest Travaux		
CHAPITRE 042 : OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION			
Total chapitre 68		9 000,00	9 000,00
6811	Dotations aux amortissements	9 000,00	9 000,00
TOTAL BUDGET D'ORDRE		9 500,00	10 000,00
TOTAL GENERAL		202 000,00	165 000,00

CINE CORNAY

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES

07/12/2015

ART	M 14 LIBELLE ARTICLES	BP 2015	BP 2016
CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES			
Total Chapitre 70		**103 600,00**	**103 500,00**
70688	Autres prestations services	100 000,00	100 000,00
7078	Ventes autres marchandises	3 000,00	3 000,00
70841	Aux budgets annexes	0,00	
7088	Autres produits annexes	600,00	500,00
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS			
Total Chapitre 74		**67 400,00**	**61 500,00**
7474	Communes	60 000,00	60 000,00
7478	Autres Organismes	7 400,00	1 500,00
7488	Autres attributions subventions		
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION			
Total Chapitre 75		**192,73**	**0,00**
752	Autres produits de gestion		
7552	Prise en charge dificit par budget principal	192,73	
758	Produits divers de gestion		
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Total Chapitre 77			
7788	Autres produits exceptionnels		
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			
Total Chapitre 002		**30 807,27**	**0,00**
002	Excédent antérieur reporté	30 807,27	
TOTAL GENERAL		**202 000,00**	**165 000,00**

BUDGET PRIMITIF 2015

SECTION INVESTISSEMENT

ART	LIBELLE	PROPOSITIONS BUDGET 2016
	DEPENSES	**10 000,00 €**
001	Déficit d'investissement reporté	
20	Immobilisations incorporelles	
21318	Autres Batiments publics	
2188	Autres immo. Corporelles	
2183	Matériel de bureau	
1641	Emprunts (Capital)	10 000,00
	RECETTES	**10 000,00 €**
001	Excédent d'investist reporté	
1068	Excédent de fonctionnementreporté	
13215	Subvention CNC	
1322	Subvention Région	
1323	Subvention Département	
1328	Subvention Autres (TSA)	
16	Emprunts	
	CHAPITRE 040 : OPERATIONS ORDRES	
021	Virement Capital	1 000,00
021	Virement Travaux	
28	Dotations Amortissements	9 000,00

- Annexe 5 -

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

AMENAGEMENT FONCIER DE LOUDUN
avec extensions sur les Communes de
BASSES SAMMARCOLLES MESSEME CHALAIS
MOUTERRE SILLY LES TROIS MOUTIERS et BOURNAND
***

COMMUNE DE LOUDUN

***

ETAT DES CHEMINS DE LA VOIRIE RURALE A SUPPRIMER

N° d'ordre	Dénomination du Chemin	Longueur (en mètre)
1	Chemin rural de Candé à la RD 147 entre les parcelles D 60 à 68 d'une part et D 77 à 73 d'autre part	670
2	Chemin entre les parcelles ZK 4 et 6	230
3	Chemin entre les parcelles ZK 15 et ZK 9 12 13	150
4	Chemin d'exploitation le long des parcelles ZK 22 à 24	60
5	Chemin entre les parcelles ZI 2 et 5	220
6	Chemin rural entre les parcelles D 699 106 et D 697	140
7	Chemin rural entre les parcelles D47 et D 45 et 46	205
8	Chemin rural entre les parcelles D 708 649 et D 699	210
9	Partie du chemin d'exploitation ZI 75	110
11	Chemin entre les parcelles ZH 132 133 et ZH 130	80
12	Chemin entre les parcelles ZH 1 et 7	130
13	Chemin entre les parcelles ZH 135 et 68	115

COMMUNE DE LOUDUN (suite)

N° d'ordre	Dénomination du Chemin	Longueur (en mètre)
15	Chemin entre les parcelles ZE 47 et 54 à 57	130
16	Chemin entre les parcelles ZK 11 et 9 à 14	190
17	Chemin rural du Moulin de la Font entre les parcelles C 46 1237 428 d'une part et C 1151 à 1167 d'autre part	840
22	Chemin le long des parcelles ZD 174 175	170
23	Chemin entre les parcelles ZD 145 et ZD 89 à 148	410
24	le long des parcelles ZA 28 et 29	400
26	Chemin rural dit de Germier entre les parcelles YD 1 à 10 d'une part et YD 15 à 17 d'autre part	530
27	Chemin rural situé le long des parcelles YC 113 71 et YC 74 à 78	160
28	Chemin rural entre les parcelles YP 51p01 à 60p01 et YP 52 58 53	350
29	Chemin rural des Prés des Landes en partie entre les parcelles YB 5 et YB 11 37	180
31	Chemin le long des parcelles YB 9 à 11 39 40 54	950
32	Chemin rural de Silly à Loudun entre les sections YB et ZB	920
33	Chemin entre les parcelles ZB 10 et ZB 12 à 15	250
34	Chemin entre les parcelles YA 115 et ZB 1à 4	200

COMMUNE DE LOUDUN (suite)

N° d'ordre	Dénomination du Chemin	Longueur (en mètre)
35	Chemin entre les parcelles YA 356 et 358 352	140
36	Chemin entre les parcelles YM 7 à 12 et 56 à 63	330
37	Chemin entre les parcelles YM 22 24 et 26 à 103	480
38	Chemin entre les parcelles YK 21 à 32 et 38 à178	400
39	Chemin entre les parcelles YN 42 à33 et 34 à 74	310
40	Chemin entre les parcelles YN 31 et 26	160
41	Chemin entre les parcelles YI 77 à 85 et 90 à 94	420
42	Chemin entre les parcelles YE 43 à 48 et 220 à 224	150
43	Chemin rural entre les parcelles YE 75 à 211 et 70 à 129	450
44	Chemin entre les parcelles ZY 105 et 95 à 102	390
45	Chemin entre les parcelles ZY 113 et 107 à 109	100
46	Chemin entre les parcelles YO 17 et 14 15	100
47	Chemin entre les parcelles ZV 209 et 28	210
48	Chemin entre les parcelles ZV 200 et 202	150
49	Partie du chemin le long de la parcelle ZV 22	280
50	Chemin entre les parcelles ZV 196 197 et 176 215	65

COMMUNE DE LOUDUN (suite)

N° d'ordre	Dénomination du Chemin	Longueur (en mètre)
53	Chemin entre les parcelles ZP 59 et 63 65 et partie de la 66	360
54	Chemin entre les parcelles ZW 214 et 123 124	70
55	Chemin rural entre les parcelles ZP 216 419 et ZS 126 à 129	220
58	Chemin entre les parcelles A 546 et ZM 7 à 12	270
60	Chemin le long de la parcelle C 151	140
61	Chemin entre les parcelles ZD 6 et ZD 8 9 125	150
62	Rue du Négron des Patureaux entre les parcelles ZW 186 à 198 et 47 à 32	340
63	Chemin entre les parcelles ZH 102 103 et 97 à 99	70
64	Chemin entre les parcelles YP 40 et 42	270
65	Partie du chemin rural dit des Cotonneries entre les parcelles ZP 52 57 76 et 60 59 58 102	250
66	Chemin rural de Niré-le-Dolent à la Roche	400
70	Chemin rural n°33 dit des Vaux le long de YN 85 et 89	400
71	Chemin le long de la ZX 308	220
73	Chemin rural de Germier à Loudun	770
74	Partie du chemin supprimé entre K 98 et K 976 975	80
75	Chemin supprimé le long des parcelles YB 37 à 54	340

COMMUNE DE LOUDUN (suite)

N° d'ordre	Dénomination du Chemin	Longueur (en mètre)
76	Chemin supprimé entre YD 117 et YD 35 à 30	330
	TOTAL	16815

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

AMENAGEMENT FONCIER DE LOUDUN
avec extensions sur les Communes de
BASSES SAMMARCOLLES MESSEME CHALAIS
MOUTERRE SILLY LES TROIS MOUTIERS et BOURNAND
***

COMMUNE DE LOUDUN

***

ETAT DES CHEMINS DE LA VOIRIE RURALE A CREER

N° d'ordre	Dénomination du Chemin	Longueur (en mètre)
100	Le long de la parcelle ZI 34	150
101	Dans la parcelle C 703 et 704	130
102	de la parcelle C 1160à 645	190
104	de la parcelle YB 54 à 50	850
105	de la parcelle YK 178 à 181	390
107	dans la parcelle ZP 66	270
108	le long de la parcelle ZR 76	350
109	entre les parcelles ZT 119 et 133	70
111	le long de la ZK 10 et la limite du périmètre	180
112	Entre les parcelles ZH 152 et 125	120
113	Chemin dans les parcelles YN 72 71 75 à 77	200
114	entre les parcelles ZD 10 11 jusqu'au coin de la 55 en longeant la 181 et 16	630
116	dans les parcelles ZH 90 91	70

COMMUNE DE LOUDUN (suite)

N° d'ordre	Dénomination du Chemin	Longueur (en mètre)
117	Dans la parcelle ZP 59 et ZR 76	500
118	Le long des parcelles ZH 1 et 2	210
119	chemin crée le long K 976 975 et entre 975 et 968	80
120	entre l'exclu et YD 117	330
121	le long des parcelles YN 86 87	400
122	Le long des parcelles ZW 216 - 257	430
	TOTAL	**5550**